



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5568^e séance

Mardi 21 novembre 2006, à 10 h 20
New York

<i>Président :</i>	M. Voto-Bernales	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Yankey
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M ^{me} Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba, de la Finlande, d'Israël et de la République islamique d'Iran des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 20 novembre 2006, qui sera publiée sous la cote S/2006/904 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mardi 21 novembre 2006 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu

lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne maintenant la parole.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Au cours du mois écoulé, nous avons été témoins d'une escalade alarmante de la violence entre les Israéliens et les Palestiniens, ainsi que d'événements politiques en Israël, dans le territoire palestinien occupé et au Liban, dont presque tous ont des conséquences négatives sur les perspectives de paix et de stabilité dans la région.

Il y a eu des affrontements intenses entre les Forces de défense israéliennes (FDI) et les militants palestiniens, alors que l'opération militaire continue des FDI à Gaza aborde son sixième mois. L'opération vise à limiter les tirs de roquettes des militants palestiniens contre des cibles civiles israéliennes. Le Conseil a déjà entendu un exposé sur les événements tragiques qui ont eu lieu à Beit Hanoun, au cours desquels une incursion israélienne d'une durée d'une semaine a été accompagnée d'une attaque d'artillerie qui a tué plus de 20 civils palestiniens. Outre le nombre élevé de victimes, l'opération des FDI à Beit Hanoun a causé, selon le Programme des Nations Unies pour le développement, environ 3,7 millions de dollars de dommages à l'infrastructure locale. Comme le savent les membres du Conseil, l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire d'urgence, a adopté une résolution sur Beit Hanoun (résolution ES-10/16 de l'Assemblée générale), qui prie le Secrétaire général de charger une mission d'établir les faits et de lui faire rapport à ce sujet dans les 30 jours.

Au cours du dernier mois, au moins 128 Palestiniens ont été tués et plus de 380 blessés, y compris au moins 19 enfants, en Cisjordanie et à Gaza. Un soldat et un civil israéliens ont été tués, et on fait état de nombreux blessés.

Les militants palestiniens ont tiré ce mois-ci plus de 200 roquettes et obus de mortier vers la région occidentale du Néguev, et plusieurs ont notamment frappé aujourd'hui au moment où la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Louise Arbour, visitait Sderot plut tôt dans la journée. Les roquettes ont fait un mort et plusieurs blessés et causé des dégâts importants. Les écoles de la région sont ouvertes par intermittence depuis octobre. La ville de Sderot, en particulier, essuie la majeure partie de ces attaques aveugles. Israël a également fait part de sa préoccupation selon laquelle des armes et des explosifs continuent d'être introduits clandestinement dans Gaza, permettant aux militants de poursuivre, voire d'intensifier, leurs attaques contre des cibles israéliennes.

Le Président palestinien Mahmoud Abbas a poursuivi les négociations avec le Hamas et d'autres factions palestiniennes pour former un gouvernement d'unité nationale, et il semblerait qu'il y ait maintenant un accord de principe sur les éléments de la composition et du programme du nouveau gouvernement. Le Premier Ministre Haniyeh a annoncé le 10 novembre qu'il serait prêt à démissionner de ses fonctions de Premier Ministre afin que « le siège soit levé pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien ». Le Président Abbas a également rencontré hier des représentants des factions palestiniennes dans le but d'obtenir une cessation des attaques des militants contre les cibles israéliennes, en échange de la cessation des attaques par Israël.

Malgré les progrès signalés, l'annonce d'un accord intégral sur la création du gouvernement n'est pas nécessairement imminente. Les négociations incluent un certain nombre de questions en suspens, y compris la libération du soldat israélien qui est toujours prisonnier à Gaza. La nomination officielle du futur Premier Ministre palestinien n'est attendue qu'après la conclusion d'un accord intégral.

La crise fiscale sans précédent que connaît l'Autorité palestinienne apparaît en toile de fond de ces négociations politiques. L'Autorité palestinienne n'a reçu que 500 millions de dollars entre mars et septembre, ce qui ne représente que 40 % de ses revenus pour la même période l'année dernière. La facture salariale a continué d'augmenter, tout comme les prêts nets, reflétant le fait que les consommateurs ne paient plus leurs factures. Les revenus de l'Autorité palestinienne ont chuté principalement parce que Israël refuse de lui remettre les impôts indirects qu'il perçoit

en son nom, dont le montant total s'élève à environ un demi-milliard de dollars.

La crise fiscale a contribué au grave déclin observé dans la fourniture de services publics. Une grande majorité des écoles publiques de Cisjordanie sont restées fermées, et les hôpitaux publics de la zone n'assurent que les urgences, la chimiothérapie et la dialyse. Les réserves de médicaments et d'articles médicaux jetables sont épuisées dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, et les centres de soins de Gaza sont régulièrement victimes de coupures de courant.

S'agissant de l'évolution politique en Israël, le Premier Ministre Olmert a entrepris de renforcer sa coalition, fin octobre, en accueillant le parti Israël Beitanou (« Israël, notre maison ») au sein du Gouvernement et en nommant Avigdor Lieberman, son président, au poste de Vice-Premier Ministre et Ministre chargé des affaires stratégiques. Cette nomination a suscité des inquiétudes dans le camp de la paix en Israël et de vives préoccupations parmi les Palestiniens.

Le Premier Ministre Olmert s'est rendu ce mois-ci aux États-Unis pour s'entretenir avec les responsables de l'Administration à Washington d'un certain nombre de questions, parmi lesquelles, bien évidemment, le conflit israélo-palestinien.

Je note qu'il y a un an de cela, le 15 novembre 2005, l'Accord réglant les déplacements et le passage a été conclu. La mise en œuvre de cet Accord, qui vise à promouvoir un développement économique pacifique et à améliorer la situation dans la bande de Gaza, a été limitée. Malgré la présence sur place d'observateurs de l'Union européenne (UE), le point de passage de Rafah, entre Gaza et l'Égypte, n'a été ouvert que 58 % du temps d'ouverture prévu au cours de l'année écoulée, et la proportion est passée à 9 % depuis juin de cette année. Le point de passage de Karni n'a pour sa part été ouvert que 44 % du temps prévu, les horaires d'ouverture changeant pratiquement tous les jours.

Les objectifs de Gaza en matière d'exportations, fixés par l'Accord à 150 camions par jour fin 2005, puis à 400 d'ici fin 2006, ne sont encore que cela : des objectifs. L'an dernier, les Palestiniens ont été autorisés à exporter en moyenne l'équivalent de 18 remorques de marchandises par jour, ce qui ne représente qu'une petite fraction du moins ambitieux des deux objectifs. Il convient de signaler que ces objectifs ont été

calculés sur la base des niveaux d'exportations minimums nécessaires pour empêcher que l'économie palestinienne ne décline encore et que la population ne souffre davantage.

Aucun travailleur palestinien n'a été autorisé à franchir le point de passage d'Erez pour travailler en Israël depuis mars 2006, et aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la circulation des bus et des camions entre Gaza et la Cisjordanie, ni pour ce qui est de la reconstruction du port maritime et de l'aéroport. Un an après la signature de l'Accord, le Gouvernement israélien n'a toujours pas présenté son plan en vue de la réduction des mesures de fermeture interne en Cisjordanie. En fait, le nombre de barrages est passé de 400 il y a un an à 542 aujourd'hui, barrages dont beaucoup sont gardés par des soldats.

Ce mois-ci, la presse israélienne a indiqué que le Gouvernement israélien et le Conseil des colons s'étaient mis d'accord sur un plan prévoyant d'évacuer 15 avant-postes illégaux, d'en évacuer partiellement quatre et d'en légaliser huit. Cependant, ces informations n'ont pas encore reçu de confirmation officielle. Un démenti officiel aiderait à dissiper toute impression selon laquelle le Gouvernement s'apprêterait à autoriser l'implantation, au mépris d'accords antérieurs, de huit nouvelles colonies. Malgré l'intention déclarée du Gouvernement d'évacuer les avant-postes conformément aux dispositions de la Feuille de route, aucune mesure n'a pour l'instant été prise en ce sens. Il est très préoccupant que rien ne soit fait pour geler l'activité d'implantation, comme le Quatuor l'a demandé à plusieurs reprises. En outre, cela a des conséquences directes et importantes sur les déplacements et le passage des Palestiniens : nombre d'obstacles à la circulation de ces derniers en Cisjordanie ont pour principal objectif d'assurer la sécurité de colonies illégales, au lieu de surveiller les déplacements vers le territoire israélien.

Israël a également poursuivi la construction de la barrière. Le rapport du Secrétaire général (A/ES-10/361) sur la création d'un Registre des dommages liés à la construction du mur par Israël a été présenté le 27 octobre à l'Assemblée générale. Il expose le cadre institutionnel requis pour le Registre des dommages, dont la création a été demandée par l'Assemblée générale.

J'en viens maintenant à la question du Liban. La situation politique et sécuritaire continue de s'y

dégrader. Plus tôt dans la journée, Pierre Gemayel, Ministre libanais de l'industrie, et par ailleurs l'un des meneurs de la coalition du 14 mars, a été tué par des individus armés qui ont ouvert le feu alors que son convoi traversait un quartier chrétien dans les environs de Beyrouth. Cet assassinat intervient dans un environnement politique dont la complexité va croissant. Du 6 au 11 novembre, les dirigeants politiques libanais ont mené un processus de consultations nationales à l'initiative du Président du Parlement libanais, Nabih Berri. Pendant quatre sessions, ils ont discuté des problèmes majeurs auxquels le pays est confronté, malheureusement sans parvenir à un consensus – ce qui a entraîné, plusieurs jours plus tard, la démission de six ministres du Gouvernement, dont cinq Chiites et un Chrétien.

Selon nous, et compte tenu de la menace qui pèse sur l'horizon politique libanais de voir s'accroître de nouveau la violence, il est impératif que les parties fassent tout leur possible pour travailler ensemble afin que le Liban progresse vers les objectifs politiques et socioéconomiques importants qu'il poursuit. À cette fin, le Représentant personnel du Secrétaire général pour le Liban, Geird Pedersen, continue d'encourager toutes les parties à revenir à la table des négociations en vue de trouver un consensus.

La cessation des hostilités avec Israël reste effective; on n'a enregistré aucune violation majeure de la Ligne bleue. Cependant, les survols presque quotidiens du Liban par Israël, souvent par simple provocation – y compris des simulacres d'attaques contre les troupes de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) – continuent en dépit des appels répétés de l'ONU à mettre fin à ces violations.

Les FDI se sont retirées des zones situées autour du village de Ghajar. Les réunions tripartites entre les forces armées libanaises, les FDI et la FINUL continuent d'offrir la possibilité de discussions constructives, notamment sur la situation du village de Ghajar, et toutes les parties restent optimistes quant à la conclusion d'un accord temporaire de sécurité pour Ghajar dans un proche avenir. Un rapport plus détaillé sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1701 (2006) sera présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité le 30 novembre.

Le 15 novembre, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité son rapport sur la création d'un tribunal à caractère international conformément à la

résolution 1664 (2006). Le Conseiller juridique, M. Nicolas Michel, en a parlé hier au Conseil.

Nous avons été les témoins d'un nouveau mois de violence au Moyen-Orient, dont on se souviendra sans doute, en raison de la tragédie de Beit Hanoun, comme d'une période particulièrement sombre de ce conflit tragique et terriblement long. Encore une fois, les civils des deux camps ont souffert de ce conflit. Les Palestiniens sont affligés : 240 de leurs amis et parents ont été tués ou blessés à Beit Hanoun, ville dévastée par des incursions israéliennes répétées. À quelques kilomètres de là, dans la ville israélienne de Sderot, un Israélien a été tué et 14 autres blessés à la suite d'un tir de roquettes palestinien.

Les événements de ce mois prouvent une fois de plus que ce conflit ne peut pas être réglé par la force. Une fois de plus, nous reconnaissons pleinement le droit d'Israël à la légitime défense, tant que ce droit est exercé conformément au droit international. Toutefois, les incursions dans Beit Hanoun ont provoqué la mort de plusieurs non-combattants, révélant qu'il a manifestement été fait un usage excessif de la force. De plus, les tirs de roquettes sur Israël se sont intensifiés en conséquence, alors même que l'objectif déclaré de l'opération était de mettre un terme à ces attaques. Les actions et réactions de ce type attisent la colère contre Israël, à la fois parmi les Palestiniens et dans l'ensemble du Moyen-Orient. Elles exacerbent le ressentiment existant contre la poursuite de l'occupation, d'autant qu'un retrait ne semble pas être à l'ordre du jour à plus ou moins long terme. Dans ce contexte, il est difficile de voir quel peut être l'intérêt de telles opérations. Les tirs de roquettes palestiniens, qui sont juridiquement et moralement condamnables, sont eux aussi contreproductifs. L'occupation du territoire palestinien, qui a commencé en 1967, ne prendra pas fin grâce à des attaques aveugles contre des civils israéliens.

Il est crucial de revenir à la voie politique. Les Israéliens et les Palestiniens ont besoin, les uns comme les autres, d'être rassurés quant à la possibilité d'une issue à ce conflit. De nouvelles initiatives sont lancées par la communauté internationale, et l'intervention d'une tierce partie revigorée pourrait encourager les parties à sortir de l'impasse actuelle. Le Secrétaire général espère ardemment que le Quatuor prendra rapidement des mesures concrètes pour promouvoir la reprise des négociations.

Cependant, à l'heure actuelle, il est difficile d'envisager un tournant décisif sans la création d'un nouveau gouvernement palestinien, qui permette à l'Autorité palestinienne dans son ensemble de mieux répondre aux besoins de sa population, de s'engager pleinement vis-à-vis de la communauté internationale, d'assurer la libération du soldat israélien actuellement détenu à Gaza et de faire respecter un cessez-le-feu. La création de ce gouvernement, couronnement des efforts du Président Abbas, est en soi un objectif méritoire.

Tout pas dans la bonne direction devrait être encouragé par la communauté internationale et récompensé, lorsqu'il se produit. C'est pourquoi l'ONU continue d'encourager les efforts que fait le Président Abbas pour mettre en place un Gouvernement palestinien dont le programme politique tienne compte des principes fondamentaux du processus de paix, tels qu'ils ont été approuvés par le Quatuor le 20 septembre. La formation d'un tel gouvernement contribuerait également à lever les restrictions au financement de ses institutions par les donateurs, ce qui est crucial étant donné la gravité de la crise budgétaire que connaît l'Autorité palestinienne.

Israël, quant à lui, doit également agir de façon responsable pour apaiser la situation et créer les conditions permettant la reprise des négociations. Il doit agir prudemment et de façon proportionnée en défendant ses citoyens, de manière à éviter les pertes civiles. L'utilisation d'armes telles que des pièces d'artillerie dans des quartiers civils, comme Beit Hanoun, cause inévitablement des pertes civiles. Il faut peut-être alors revoir toute la politique de pression militaire. Israël devrait également respecter ses accords et obligations en fixant un calendrier précis et une méthode claire pour le démantèlement des avant-postes de colonies, comme la Feuille de route l'indique, et reverser la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de douanes qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne. La non-réversion de ces recettes prive les fonctionnaires de l'Autorité palestinienne de leurs salaires et nuit à près d'un million de personnes qui en dépendent, outre qu'elle affaiblit les institutions de l'Autorité palestinienne sur la base desquelles un État palestinien est censé être fondé.

Par ailleurs, il est également nécessaire de réaliser des progrès visant à parvenir à la paix régionale pour stabiliser une situation de plus en plus explosive au Moyen-Orient. Le rôle de la Syrie est crucial à différents égards, et nous continuons d'espérer que les initiatives internationales en vue

d'encourager un rôle plus positif porteront leurs fruits. Nous continuons également d'espérer que les adversaires dans la région commenceront à négocier pour combler leurs divergences. Toutes les possibilités de dialogue, aussi difficiles qu'elles soient, devraient être explorées.

Enfin, je pense que les idées nouvelles pour parvenir à la paix doivent venir de quelque part, et le mieux serait qu'elles émanent des Israéliens et des Palestiniens qui ont été les plus touchés par ce conflit interminable. Les déclarations des victimes des deux côtés du fossé israélo-palestinien donnent à penser que la situation actuelle engendre une lassitude croissante et qu'il y a une volonté de rechercher une solution, plutôt que de continuer ce cycle sans fin de châtement et de vengeance.

Nous espérons qu'avec l'aide de la communauté internationale, les dirigeants israéliens et palestiniens, ainsi que les autres dirigeants de la région pourront réaliser ces progrès avant la fin de cette année. Sans nul doute, les peuples de la région le méritent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Gambari pour les informations qu'il nous a fournies.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer mon discours écrit, je voudrais, au nom du peuple palestinien et des dirigeants palestiniens, présenter à la famille Gemayel, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple libanais nos sincères condoléances après le crime tragique qui a été commis ce matin au Liban. Nous sommes convaincus que le Liban, pays frère, est suffisamment fort pour supporter ce crime, aller de l'avant et forger un avenir radieux pour le grand peuple libanais. Je tiens aussi à remercier M. Gambari de son exposé.

Il y a 10 jours, nous nous sommes réunis dans cette salle, en espérant que le Conseil adopterait rapidement une position déterminée face à la grave situation prévalant dans le territoire palestinien occupé, en particulier au massacre condamnable qui a eu lieu à Beit Hanoun le 8 novembre 2006. Comme en de nombreuses autres occasions avant cet incident tragique, nous avions espéré que le Conseil de sécurité assumerait ses responsabilités et prendrait les mesures nécessaires pour remédier à la grave situation dont le monde entier a été témoin. Cependant, non seulement

nous avons été, nous, encore une fois, déçus, mais ceux qui ont perdu des membres de leur famille et les victimes elles-mêmes l'ont été également.

Même pour la population de Gaza, contrainte de faire face au chagrin insurmontable causé par la mort et la destruction, la tragédie de Beit Hanoun était trop lourde à porter. Les ambulances se succédaient, transportant les corps mutilés et méconnaissables de 16 membres de la même famille étendue, dont la majorité était des femmes et des enfants et dont tous étaient des civils. C'est 19 personnes au total qui ont été tuées lors du massacre de Beit Hanoun, quartier peuplé de civils, ce chiffre venant s'ajouter aux 82 autres personnes tuées précédemment dans le cadre de la même agression militaire israélienne, qui visait principalement Beit Hanoun. En outre, le nombre total de Palestiniens tués depuis juin dernier dans le cadre de l'agression militaire plus vaste menée à Gaza dépasse 450 personnes.

Il y a lieu de souligner qu'après l'inaction du Conseil de sécurité, Israël, la puissance occupante, a poursuivi son agression contre la population civile captive, notamment en lançant des raids aériens sur la bande de Gaza. Cela a de nouveau entraîné la mort de Palestiniens, dont un adolescent de 15 ans et un jeune de 20 ans. En outre, les forces d'occupation israéliennes ont poursuivi leurs incursions en Cisjordanie, tuant et blessant plusieurs civils. D'ailleurs, les crimes les plus récents commis par les Israéliens ont eu lieu aujourd'hui, 21 novembre, et hier, 20 novembre, dans la ville de Qalqilya en Cisjordanie, lorsque les forces d'occupation israéliennes ont procédé à une nouvelle exécution extrajudiciaire, tuant deux Palestiniens qu'elles avaient pris illégalement pour cible, ainsi que six passants innocents.

L'inaction du Conseil de sécurité, due en fait au veto d'un des membres permanents, nous a conduits à la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale conformément à la formule « L'union pour le maintien de la paix ». Nous espérons que les États Membres entreprendraient collectivement ce que le Conseil de sécurité avait été incapable de faire. De fait, la communauté internationale a assumé ses responsabilités et a voté presque à l'unanimité en faveur d'un projet de résolution pratiquement identique à celui dont le Conseil avait été saisi.

Nous remercions la communauté internationale dans son ensemble d'avoir voté de la sorte. Des

169 Membres présents lors du vote, 156 ont voté pour la résolution (résolution ES-10/16), adressant ainsi un message fort et clair aux parties. Ces 156 pays ne peuvent pas être pris en otage. Il faut respecter l'intégrité du vote collectif de tous les membres du Mouvement des pays non alignés, du vote collectif de tous les membres de l'Union européenne, du vote collectif de tous les membres de l'Organisation de la Conférence islamique, du vote collectif de tous les pays d'Amérique latine, du vote collectif de tous les membres de la Ligue des États arabes, ainsi que les votes d'autres pays d'Asie.

S'agissant d'Israël, la résolution demandait la fin de son agression militaire, qui met en danger la population civile palestinienne. Bien entendu, la résolution impose des obligations aux deux parties, mais en tant que Puissance occupante, Israël est en fin de compte obligé d'assurer la sécurité et le bien-être du peuple palestinien pris en otage par son occupation longue de 39 ans; c'est une obligation qu'Israël a persisté à ignorer de la façon la plus brutale et violente.

Il convient de mentionner que ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité n'assume pas ses responsabilités, bien que depuis 1967, il ait adopté plus de 40 résolutions spécifiquement consacrées à la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'un des principaux problèmes est que le Conseil n'a pas été capable de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ses résolutions et pour obtenir ainsi le respect par Israël, la puissance occupante, de ses obligations en vertu du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme.

À cet égard, les politiques et les pratiques israéliennes contre le peuple palestinien, qui vit sous occupation depuis 1967, se sont traduites non seulement par des violations systématiques des droits de l'homme, mais également par des violations graves de la IV^e Convention de Genève et de son article 147, puisque que des crimes de guerre sont commis en toute impunité. Cela a non seulement aggravé la situation, dans la même mesure où l'on n'a pas pu mettre un terme aux violations, y compris l'occupation militaire hostile exercée par Israël, mais cela a également prolongé un conflit qui a causé d'immenses souffrances, pertes et difficultés pour le peuple palestinien et pour la région tout entière.

Pour être juste, cet échec n'est pas le fait de l'ensemble des membres, mais essentiellement d'un

membre permanent qui a systématiquement empêché le Conseil d'adopter des mesures sérieuses, qui a octroyé à la puissance occupante une protection diplomatique injustifiée et qui s'est activement efforcé de neutraliser et de contredire le droit international. Les conséquences de ce comportement ont été extrêmement préjudiciables aux droits du peuple palestinien mais aussi au système international, à son autorité et à sa crédibilité. Ce type de comportement sape l'État de droit et renforce le scepticisme à l'égard du Conseil de sécurité et de l'ONU elle-même, car il envoie un message trompeur à Israël, la puissance occupante, qui continue ainsi d'agir comme s'il était au dessus de la loi.

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est, continue de se dégrader de manière dramatique et les morts et les destructions continuent d'augmenter du fait de l'agression menée par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien. Nous continuons d'affirmer que la communauté internationale doit impérativement régler cette crise. Depuis septembre 2000, nous n'avons eu de cesse de demander qu'il soit remédié aux souffrances du peuple palestinien entraînées par la violation flagrante et toujours plus grande de ses droits humains, tels que définis par le droit international humanitaire et par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Malheureusement, ces appels sont restés sans réponse et de ce fait, depuis cette date, plus de 4 300 Palestiniens, dont de nombreux enfants, ont été tués. En outre, des dizaines de milliers de Palestiniens ont été blessés, nombre d'entre eux étant handicapés à vie du fait de la gravité des blessures qu'ils ont subies. Les forces d'occupation israéliennes se sont également obstinées à poursuivre les assassinats extrajudiciaires; la destruction des maisons, des bâtiments, des cultures, des routes et autres infrastructures; la confiscation de toujours plus de terres au profit des implantations de colonies de peuplement illégales et du mur de séparation; ainsi que la destruction des institutions palestiniennes. Dans le même temps, les forces d'occupation israéliennes ont resserré leur siège militaire et les restrictions imposées à la liberté de circulation des personnes et des biens palestiniens, ce qui revient pratiquement à diviser le territoire palestinien occupé en plusieurs centres de détention.

Malgré cela, la partie palestinienne demeure engagée à rechercher une solution pacifique grâce à des moyens diplomatiques. La partie palestinienne, et en particulier le Président Mahmoud Abbas, s'emploie

activement à former un gouvernement d'union nationale, qui devrait voir le jour très prochainement.

Par ailleurs, d'autres personnes ont évoqué de la même manière l'importance de trouver une solution diplomatique. À cet égard, trois pays de l'Union européenne, à savoir la France, l'Italie et l'Espagne, ont présenté un plan de paix pour le Moyen-Orient, suite à la grande déception suscitée par les faits récents survenus entre les parties palestinienne et israélienne. Nous nous félicitons de cette initiative qui prévoit, entre autres choses, un cessez-le-feu immédiat dans la région, la formation d'un gouvernement palestinien d'union nationale, l'engagement de pourparlers entre le Premier Ministre israélien et le Président palestinien ainsi qu'un échange de prisonniers entre les deux parties, le déploiement d'une mission internationale à Gaza pour surveiller le cessez-le-feu et la convocation d'une conférence internationale de paix sur le conflit au Moyen-Orient. Ainsi que le Premier Ministre espagnol l'a fait remarquer à juste titre :

« Nous ne pouvons pas être impassibles face à l'horreur que nous avons devant nous. La situation est très détériorée, cela exige une action décidée, urgente, de la communauté internationale. »

Même du côté israélien, certains demandent une solution diplomatique. À cet égard, plusieurs ministres israéliens de haut niveau, dont la Ministre des affaires étrangères Tzipi Livni, le Vice-Premier Ministre Shimon Pérès, et le Ministre de la défense Amir Peretz, entre autres, ont tous demandé au Premier Ministre Olmert d'appliquer un plan pour sortir de l'impasse diplomatique avec l'Autorité palestinienne. Ils ont également lancé des appels en faveur d'un cessez-le-feu immédiat. À l'issue d'une conversation téléphonique tenue hier entre M. Peretz et le Président Abbas, il est ressorti clairement qu'ils étaient d'accord sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et réciproque.

Cependant le Premier Ministre israélien préfère apparemment ignorer ces appels puisqu'il poursuit ses politiques et pratiques illégales. Selon des informations publiées dans des médias israéliens, M. Peretz aurait dit à M. Olmert : « Je ne suis pas un ministre des assassinats », faisant référence à la politique d'assassinats ciblés. Il aurait également dit : « Je suis le chef du camp de la paix. Je dois parler d'un cessez-le-feu. Je ne suis pas seulement responsable de l'intensité des tirs ».

Il est grand temps pour Israël, la puissance occupante, et pour le Conseil de sécurité de répondre aux appels, non seulement de la communauté internationale et de l'Assemblée générale, tout particulièrement, mais également des Israéliens eux-mêmes, afin d'éviter à l'avenir de nouveaux massacres et de nouvelles tragédies.

Il n'est jamais trop tard pour corriger les erreurs du passé. À cet égard, nous réaffirmons notre espoir que le Conseil de sécurité assumera prochainement le rôle approprié qui lui revient et usera de son autorité pour résoudre cette question. Cela ne sera possible toutefois que si l'on met fin aux graves violations commises par Israël, puissance occupante, ainsi qu'aux hostilités et si l'on s'en tient à la perspective de parvenir à un règlement pacifique fondé sur le droit international, les résolutions des Nations Unies, la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth, en mars 2002. Le peuple palestinien espère que la prochaine fois que nous serons obligés de nous tourner de nouveau vers le Conseil, celui-ci pourra enfin assumer son devoir et ses responsabilités et nous épargner ainsi à tous un nouveau drame marqué par la mort, la destruction et la souffrance.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter et vous remercier de la maîtrise avec laquelle vous présidez le Conseil au cours de ce mois. Nous savons que vous n'exercez cette fonction que depuis peu mais vous vous en acquittez avec professionnalisme et une grande compétence. Nous vous remercions. Je voudrais aussi remercier M. Gambari de son exposé instructif et concis.

Je voudrais commencer par exprimer les condoléances et la tristesse du peuple israélien au peuple libanais à la suite du décès d'un autre membre de la famille Gemayel qui, au fil des ans, a chèrement payé sa modération, son pluralisme et son libéralisme. Cette mort montre une fois encore comment l'extrémisme et le fondamentalisme ravagent nos quartiers difficiles, très difficiles, et comment le peuple libanais dans son ensemble, et en particulier cette famille, paient un lourd tribut.

Nous savons tous où l'extrémisme plonge ses racines, nous reconnaissons tous l'empreinte des auteurs de ce type d'assassinats. Nous attendons de voir arriver le jour où la modération et le bon sens prévaudront au Liban ainsi que dans notre région.

Nous débattons aujourd'hui de la situation au Moyen-Orient. Je voudrais vous faire partager mon sentiment qu'en dépit de l'exactitude des rapports présents et passés du Secrétaire général adjoint, et, qu'indépendamment du nombre de débats que nous tiendrons sur la situation au Moyen-Orient, cet assassinat ignoble constitue la meilleure illustration de ce qui se passe réellement au Moyen-Orient.

La situation réelle au Moyen-Orient, c'est la situation sur le terrain. C'est la situation par laquelle la famille Gemayel paie le plus lourd tribut qui soit du fait de sa modération. C'est l'admission, aujourd'hui, une fois encore par le Hezbollah, qu'il est financé par l'Iran, cet État commanditaire du terrorisme et zélateur de la barbarie. Ce sont les bombardements incessants de roquettes Qassam sur les villes israéliennes, qui tuent et blessent des civils innocents.

Mais c'est aussi – hélas – le sort pénible et la douleur du peuple palestinien, otage d'un gouvernement terroriste.

Monsieur le Président, c'est cela en réalité la situation qui règne au Moyen-Orient. Mais tout peut changer très rapidement. En fait, nous pouvons le faire immédiatement alors que nous parlons. Il suffit que premièrement, l'Iran et la Syrie mettent fin au terrorisme et cessent de répandre la terreur dans notre région. Deuxièmement, que le Hamas accepte les trois exigences de la communauté internationale telles qu'elles sont exprimées par le Quatuor et ce Conseil. Troisièmement, que le Gouvernement palestinien dirigé par le Hamas cesse immédiatement de tirer des roquettes Qassam sur Israël. Quatrièmement, que nos soldats, Gilad Shalit, Udi Goldwasser et Eldad Regev, soient libérés immédiatement.

Tout cela peut s'arrêter maintenant, en une seconde. Mais rien ne résultera des discours prononcés dans cette salle ou des résolutions partiales adoptées par l'Assemblée générale. Même les sermons émanant de ce grand bastion de la démocratie et de la primauté du droit, qu'est le Gouvernement terroriste de l'Autorité palestinienne, n'en viendront pas à bout.

C'est une décision qui ne peut être prise que par le peuple palestinien et une question que seules les

parties peuvent résoudre. Le choix est clair et la fin de la violence pourrait être très proche. Nous espérons sincèrement que, pour une fois, nos voisins feront le bon choix. S'ils le font, ils seront surpris des efforts qu'Israël est prêt à consentir avec eux, afin de réaliser la paix et la prospérité de deux États vivant côte à côte dans cette région ravagée par la guerre et ensanglantée qui aspire à la paix et à la prospérité mais a montré une fois encore aujourd'hui pourquoi elle en a tant besoin.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Gambari de son exposé qui donne à réfléchir et de l'attachement qu'il manifeste à cette question vitale.

Je m'exprime après avoir entendu l'affligeante nouvelle de l'assassinat du Ministre de l'industrie Pierre Gemayel au Liban. Nous condamnons cet assassinat. De toute évidence, les responsables ne se soucient pas des intérêts du Liban ou de la paix dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Personne ne gagne sur le long terme en menant des actions déplorables et insensées de ce type. Nous appelons les parties à s'abstenir de tout acte de violence et tous ceux qui ont de l'influence sur les extrémistes, à l'intérieur et à l'extérieur du Liban, à exercer cette influence pour la cause de la paix.

Le Royaume-Uni reste pleinement attaché au processus de paix du Moyen-Orient. C'est l'une de nos priorités les plus importantes. Le Premier Ministre britannique a réitéré à plusieurs reprises que le conflit israélo-palestinien était l'un des principaux défis que doit relever la région. En conséquence, une solution à ce conflit doit être au cœur de nos réponses à ces défis. Nous devons tous œuvrer en vue d'une solution prévoyant deux États, un État palestinien indépendant et viable, d'une part, un État israélien sûr et vivant côte à côte et sur un pied d'égalité dans la paix et la sécurité avec l'État palestinien d'autre part.

Mon Ministre des affaires étrangères s'est entretenu aujourd'hui à Londres, avec le Ministre des affaires étrangères Livni, sur la voie à suivre. Nous espérons voir bientôt l'avènement d'un Gouvernement palestinien avec lequel nous pourrions entrer en pourparlers directement. Le Royaume-Uni se félicite des efforts continus réalisés par le Gouvernement Abbas afin de former un nouveau gouvernement palestinien. Nous allons suivre de près le programme de ce gouvernement. Nous souhaiterions que soit mis en place un Gouvernement palestinien avec lequel nous puissions travailler, autrement dit un Gouvernement

qui se fonde sur les trois principes énoncés par le Quatuor, à savoir, la renonciation à la violence, la reconnaissance de l'État d'Israël, et l'acceptation des accords et obligations précédents, notamment la Feuille de route.

Lorsque ce Conseil s'est réuni sur la question du Moyen-Orient, nous venions juste d'assister aux événements horribles qui s'étaient produits à Beit Hanoun. Ce qui s'est passé à Beit Hanoun est une tragédie que nous ne pouvons laisser se renouveler. Cependant, les attaques à la roquette sur Israël sont également inacceptables. D'autres roquettes ont été tirées sur la ville de Sderot aujourd'hui, blessant grièvement une personne, alors même que le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'y trouvait en visite.

Toutes les parties doivent prendre conscience du fait que la violence engendre plus de violence et n'offre pas – ne peut offrir – de solution. Les extrémistes ne meurent pas pour la cause du peuple. C'est le peuple qui meurt pour la cause des extrémistes. Il est également indispensable de libérer le soldat enlevé, le caporal Shalit. Il est non moins important de libérer les ministres et parlementaires palestiniens détenus.

Le Royaume-Uni demeure préoccupé par la situation humanitaire dans les territoires occupés. Nous avons versé 57 millions de dollars cette année et l'Union européenne a donné plus cette année aux Palestiniens qu'au cours des années précédentes, soit environ 820 millions de dollars. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée dans quelques minutes par la présidence de l'Union européenne.

La situation actuelle souligne en outre qu'il est indispensable de trouver une solution politique au conflit israélo-palestinien. Nous continuons de penser que la Feuille de route offre le plus de chances pour parvenir à une paix durable.

Je voudrais dire quelques mots sur le Liban. En dépit de l'événement tragique qui a eu lieu aujourd'hui, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre d'un grand nombre d'aspects de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité de l'ONU même s'il est clair que beaucoup reste à faire. Le Royaume-Uni espère que tous les États membres, surtout les États membres de la région, respecteront leurs obligations au titre de la résolution 1701 (2006) et aideront le Gouvernement libanais élu

démocratiquement à la mettre en œuvre. Au Liban, toutes les parties doivent travailler ensemble dans un esprit de conciliation et de coopération afin de créer des conditions dans lesquelles la paix, la stabilité et la démocratie puissent s'épanouir. Nous espérons que les pays de la région les encourageront à cette fin.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de ses remarques liminaires.

La Tanzanie reste profondément préoccupée par la persistance de la violence au Moyen-Orient en dépit des multiples appels à l'arrêt des hostilités et à la reprise du dialogue. Nous sommes préoccupés de voir les troupes israéliennes continuer de prendre pour cible des activistes palestiniens, faisant par la même occasion de nombreuses victimes civiles, tandis que les activistes intensifient les tirs de roquettes contre Israël, tuant et blessant des civils et causant des dégâts matériels.

Nous sommes fermement convaincus que la paix entre Israël et les Palestiniens conduirait à la paix dans toute la région du Moyen-Orient. Nous pensons également que la communauté internationale n'a pas le droit d'être indifférente face au désastre et à l'horreur qui ravagent la région. Nous constatons avec inquiétude que le nouveau cycle de violence a atteint une telle ampleur qu'à moins d'être enrayé dès maintenant, il risque de devenir irréversible.

Il est toutefois encourageant de noter que la gravité du conflit est perçue dans toute son ampleur et que des dispositions sont prises pour modifier la donne dans la région. Il y a lieu de saluer et d'appuyer l'action récemment engagée par l'Espagne, l'Italie et la France afin de lancer une nouvelle initiative de paix au Moyen-Orient. Le plan proposé par ces pays en vue d'organiser un sommet de l'Union européenne en décembre et d'œuvrer de concert à la mise en route de réformes politiques au Moyen-Orient devrait fournir une solution judicieuse au conflit. Nous espérons que les préparatifs de cette importante rencontre se dérouleront sans problème et que les travaux permettront de trouver de nouveaux moyens de régler les problèmes que connaît depuis trop longtemps la région.

Les progrès sont possibles à la condition essentielle que les parties acceptent de mettre immédiatement fin aux hostilités. De notre point de vue, le respect d'un cessez-le-feu, si possible surveillé par une force d'observation internationale, créerait les

conditions requises pour s'attaquer aux autres questions en suspens, comme la formation d'un Gouvernement palestinien d'unité nationale, l'échange des prisonniers et la reconnaissance appropriée de l'État d'Israël. En parallèle, des pourparlers pourraient dès lors s'engager entre le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité palestinienne. De même, il importe que les deux camps conduisent des consultations régulières en vue de définir les modalités de l'examen d'un vaste ensemble de problèmes, qui dépassent le cadre de la sécurité et concernent notamment les questions économiques.

La formation d'un Gouvernement palestinien d'unité nationale est fondamentale pour sortir de l'impasse actuelle et instaurer le climat de confiance requis pour la reprise du processus politique. Si le Moyen-Orient n'a pas goûté à la paix depuis bien longtemps, jamais la situation n'a été pire du fait de la surenchère des attaques et contre-attaques et de la paralysie de l'économie palestinienne. Nous ne pouvons qu'espérer une volonté agissante d'empêcher de nouvelles destructions, de nouveaux morts et de nouveaux blessés. Tant les Israéliens que les Palestiniens doivent comprendre que la violence sempiternelle freine l'instauration d'une paix durable dans la région et que la stabilité est dans l'intérêt de tous.

S'agissant à présent du Liban, nous déplorons et condamnons l'assassinat du Ministre libanais de l'industrie, perpétré ce matin. Cet acte criminel est une nouvelle preuve de l'urgence qu'il y a à achever l'enquête menée autour des assassinats passés et à traduire leurs auteurs en justice.

Nous avons également appris avec désarroi la démission de six ministres proches du Hezbollah ainsi que les menaces de manifestations massives, proférées par le Hezbollah, désireux d'étendre son pouvoir politique. De notre point de vue, le Liban a besoin de temps pour procéder aux ajustements et adaptations nécessaires face à une multitude de questions, surtout depuis la guerre de cet été. Par conséquent, nous lançons un appel au calme afin que l'on puisse procéder à ces ajustements et remettre en état l'infrastructure gravement endommagée pendant les récentes hostilités.

M. Ikouebe (Congo) : Je voudrais d'abord remercier M. Gambari pour l'exposé qu'il vient de nous présenter sur une situation qui continue à se détériorer.

Les nouvelles qu'il vient de nous annoncer à propos du Liban ne sont pas pour nous rassurer. Je voudrais moi aussi condamner l'assassinat du Ministre Gemayel et présenter à sa famille ainsi qu'au Gouvernement libanais mes sincères condoléances. Je crois que ce tragique événement ne devrait pas nous empêcher de continuer à encourager le dialogue interlibanais et, surtout, à combattre l'impunité.

Nous tenons cette séance – certains diront « une de plus » – et nous allons prononcer des discours – certains diront « des discours de plus » – tout simplement parce qu'aucune solution définitive ne paraît en vue à l'heure actuelle. Au contraire. Pourtant, ce n'est pas faute, pour la communauté internationale, d'avoir cherché à avancer des modalités concrètes de règlement de la crise, des modalités qui écartent tout recours à la violence. Je citerai, parmi ces pistes qui ont déjà été tentées à plusieurs reprises, certaines comme le droit international, y compris le droit international humanitaire, les résolutions de l'ONU, les principes convenus à la Conférence de Madrid, la Feuille de route tracée par le Quatuor, avec cette généreuse vision de deux États. Malheureusement le deuxième, la Palestine, tarde à voir le jour, ce qui avive les frustrations et les tensions. Je citerai également l'Initiative de paix arabe annoncée à Beyrouth en 2002, et je voudrais surtout m'attacher à cette offre généreuse de l'échange de la terre contre la paix. Et il y a d'autres initiatives.

Face à cette impasse, que faut-il faire? La première des choses, c'est d'appliquer ce qui a déjà été arrêté. Tout le drame est là : nous n'appliquons pas ce que nous décidons. Aujourd'hui, je voudrais être naïf et m'accrocher à une démarche qui privilégie quelques signaux positifs à encourager.

Le premier de ces signaux réside dans les tentatives, parfois désespérées, que les leaders palestiniens engagent pour former un Gouvernement d'union nationale qui permette de débloquer la situation. À notre avis, le blocage actuel pénalise les populations. Nous ne devons pas donner l'impression que la communauté internationale cherche à sanctionner le peuple palestinien parce que celui-ci a librement exercé son droit à la démocratie en choisissant librement ses dirigeants. Par ailleurs, nous demandons à ces dirigeants démocratiquement élus de jouer les règles du jeu en acceptant tous les accords antérieurement conclus.

L'autre signal positif, dont nous voulons remercier les dirigeants arabes, est que ces derniers se sont engagés tout récemment à apporter de l'aide au peuple palestinien durement frappé par les sanctions et autres restrictions.

Nous voulons également saluer l'annonce faite, il y a déjà quelques semaines, par le Premier Ministre Ehud Olmert, qui s'est dit disposé à discuter avec le Président Abbas.

Nous devons d'autre part explorer et encourager toutes les voies d'une implication de tous les principaux acteurs régionaux dans les différents processus de paix qui sont engagés. Ici même dans cette salle, il y a quelques jours, l'un de ces acteurs – la Syrie, pour ne pas la nommer – nous a dit clairement sa disponibilité à contribuer à la recherche de la paix. Elle nous a fait savoir qu'elle ne faisait pas partie du problème, mais qu'elle était une des solutions. Nous devons l'y encourager.

Et je note par ailleurs qu'il y a comme un frémissement dans cette région du Moyen-Orient, puisque s'agissant de l'autre crise, celle de l'Iraq, il y a des annonces de rencontres entre des dirigeants de la région pour voir comment stabiliser la situation.

Je crois qu'il s'agit là de perspectives que nous devons encourager. D'autres acteurs, qui ne sont pas nécessairement de la région, pourraient bien s'y joindre. En tout cas, pour notre part, il s'agit de signaux absolument à saisir et à encourager.

J'ai dit au Conseil que ma vision, celle de ma délégation, était une vision naïve, parce que le réalisme nous a conduit, jusqu'ici et surtout depuis 60 ans, à l'impasse. Ma délégation croit fermement à la vertu de la négociation. Et je voudrais terminer en narrant une anecdote.

Il y a quelques mois, une délégation que nous considérons comme amie nous avait saisis pour nous avertir que le Conseil était saisi d'un projet de résolution inacceptable. Nous lui avons rétorqué qu'il était possible d'améliorer ce texte. Il nous avait été répondu que c'était impossible et que l'on ne devait pas l'améliorer. J'ai dit que l'on s'était sans doute trompé d'interlocuteur, parce que mon gouvernement me paye pour négocier. Ceci pour dire que nous croyons vraiment à la vertu du dialogue, et sans condition préalable. Parce que, si tous les projets qui nous sont présentés étaient dès le départ parfaits, il ne nous resterait plus rien à faire dans cette salle ni

ailleurs. J'invite donc tous les protagonistes à se débarrasser de tous les préjugés pour s'engager réellement dans la voie du dialogue.

M. Yankey (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous remercions vivement le Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, de l'exposé qu'il vient de nous faire sur la situation au Moyen-Orient. Nous partageons les préoccupations qui ont été exprimées face à l'escalade de la violence et au grand nombre de victimes civiles, surtout du côté palestinien. Mais nous sommes tout aussi profondément attristés par l'assassinat du ministre libanais.

En l'absence d'un processus de paix actif permettant de répondre aux griefs et aux intérêts de toutes les parties impliquées dans le conflit du Moyen-Orient, nous avons de fortes chances d'être les témoins de nouveaux incidents douloureux – comme le cruel assassinat du ministre libanais et, avant cela, les incidents tragiques de Beit Hanoun et ceux qui ont eu lieu durant la guerre au Liban – ainsi que de privations intolérables et de conditions humanitaires dégradées dans les territoires palestiniens occupés. Nous pensons, comme le Secrétaire général adjoint, que le statu quo est stérile et inacceptable. Nous nous félicitons donc de l'initiative présentée par la France, l'Italie et l'Espagne, dont nous venons d'entendre parler. Nous espérons qu'elle donnera des résultats positifs.

Nous avons également entendu les dénonciations répétées à la fois des tirs incessants et aveugles de nombreuses roquettes Qassam sur Israël par des militants palestiniens et des conséquences dévastatrices des représailles israéliennes. Il faut souligner que ces actions découlent de décennies de luttes de pouvoir concernant le droit à l'autodétermination et l'indépendance du peuple israélien et du peuple palestinien. Le Ghana regrette que les différentes initiatives de paix n'aient nullement rapproché les parties d'un règlement. Même si les Israéliens sont parvenus à avoir leur propre État, ils ont à faire face à diverses menaces contre leur sécurité. Pour les Palestiniens, le rêve d'un État indépendant reste lointain et risque d'être compromis de façon permanente, à en juger par la manière dont la situation évolue sur le terrain. Le Ghana est convaincu que la voie vers une paix durable passe par un règlement juste et négocié qui donne aux deux parties un espace suffisant pour réaliser leurs aspirations nationales.

Nous convenons aussi que le Liban, la Syrie, l'Iran et l'Iraq sont des facteurs essentiels de l'équation

de la paix au Moyen-Orient. Mais un véritable engagement en faveur de la paix exige un dialogue continu entre les parties, fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États de la région.

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'intégrité du Conseil de sécurité qui a été mise en cause pour son incapacité à mettre en œuvre ses propres résolutions. Nous attendons aussi du Quatuor qu'il tienne sa promesse quant à la mise en œuvre de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient. C'est le seul moyen de donner aux Palestiniens l'assurance que la communauté internationale est décidée à les aider à concrétiser leurs aspirations à l'indépendance nationale. La sécurité d'Israël doit en même temps être reconnue en tant que constante dans l'équation de la paix, et les garanties nécessaires doivent être fournies pour que les Israéliens ne se sentent plus désignés comme cible unique des condamnations de la communauté internationale à chaque fois qu'ils prennent des mesures visant à défendre leur sécurité nationale.

M. de La Sablière (France) : Je voudrais d'abord évoquer la situation au Liban et faire part ici de la profonde émotion et de la consternation des autorités françaises après le lâche assassinat de Pierre Gemayel, Ministre de l'industrie, ce matin à Beyrouth. La France adresse ses condoléances à la famille de M. Gemayel et condamne dans les termes les plus forts cette nouvelle tentative de déstabilisation du Liban à travers le recours à la violence, à l'intimidation et à l'assassinat. La France réaffirme son attachement à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que son soutien au Gouvernement légitime et démocratiquement élu de Fouad Siniora. Au moment où notre Conseil examine la création d'un Tribunal à caractère international, la communauté internationale doit adresser à ceux qui recourent à l'assassinat et à la violence le message que leurs crimes ne resteront pas impunis. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il n'y aura pas de paix sans justice au Liban.

Je remercie M. Gambari de son exposé. La France est aussi très préoccupée par la poursuite des violences en Israël et dans les territoires palestiniens. J'avais exprimé ici même, le 9 novembre dernier (voir S/PV.5564), la vive émotion de mon pays après les événements tragiques qui avaient coûté la vie à de très nombreux civils palestiniens dans la bande de Gaza, en particulier dans la localité de Beit Hanoun. À la

demande de l'Assemblée générale, une mission d'établissement des faits devrait être envoyée sur place rapidement par le Secrétaire général.

Nous espérons que cette mission permettra de faire toute la lumière sur le drame de Beit Hanoun. Nous appelons toutes les parties à coopérer avec le Secrétaire général à cette fin.

Depuis ces tragiques événements, hélas, la situation n'a cessé de se détériorer. Les tirs de roquettes par les groupes armés palestiniens ont provoqué de nouvelles victimes civiles israéliennes, à Sderot. D'autres opérations militaires israéliennes ont également coûté la vie à des civils palestiniens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Il faut aujourd'hui mettre un terme à toutes les violences.

L'Autorité palestinienne doit lutter contre le terrorisme et, en particulier, faire cesser les tirs de roquettes vers le territoire israélien. L'absence d'action déterminée du Gouvernement palestinien est, de ce point de vue, préoccupant. Israël doit, pour sa part, cesser ses opérations qui mettent en danger les populations civiles, notamment les bombardements de zones résidentielles. Le droit légitime d'Israël d'exercer la défense de ses citoyens doit s'exercer dans le plein respect du droit international humanitaire.

Face à l'accroissement préoccupant du nombre des victimes civiles, la France estime qu'une réflexion doit être conduite sans délai sur les moyens de renforcer la protection des populations civiles. La prochaine réunion du Quatuor pourrait fournir le cadre adéquat pour engager cette réflexion, sur la base de propositions que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en liaison avec ses partenaires, au premier chef l'Union européenne, pourrait juger utile de formuler.

La cessation des violences, pour être effective et durable, doit s'accompagner de l'établissement d'un horizon politique crédible. Nous appelons les deux parties à prendre des mesures de confiance et à poser les bases d'une relance du processus de paix.

Aux Palestiniens, la France demande d'œuvrer en faveur de l'unité nationale. Nous appelons toutes les factions, le Hamas au premier chef, à répondre favorablement aux appels du Président Abbas pour la formation d'un nouveau gouvernement dont la plateforme politique refléterait les principes du processus de paix endossés par M. Abbas. Un tel gouvernement, qui serait un partenaire légitime de la communauté

internationale, devra recevoir le soutien nécessaire à la réalisation des réformes attendues de l'Autorité palestinienne, y compris dans le domaine sécuritaire.

Aux Israéliens, la France demande de s'abstenir de toute action unilatérale qui préjugerait des résultats des négociations sur le statut définitif et saperait les perspectives de création d'un État palestinien viable. Il doit, conformément à l'avis de la Cour internationale de Justice, mettre fin aux activités de colonisation et à la construction du mur à l'intérieur de la Cisjordanie. Enfin, les conditions de circulation des Palestiniens à l'intérieur, entre et vers les territoires palestiniens doivent s'améliorer conformément à l'Accord réglant les déplacements, et le passage conclu en novembre 2005 et les principes convenus concernant le point de passage de Rafah.

La France, avec ses partenaires de l'Union européenne, continuera d'agir sans répit, et avec détermination, en faveur d'une solution globale, juste et durable fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité, les termes de référence de la conférence de Madrid, le principe d'échange de la terre contre la paix, ainsi que sur l'Initiative de paix arabe. Face à l'impasse actuelle, nous réitérons notre conviction qu'une conférence internationale, soigneusement préparée en liaison avec tous les acteurs concernés, mériterait d'être organisée à brève échéance, pour redonner espoir aux peuples de la région et aider les parties à surmonter les blocages actuels. La France, l'Italie et l'Espagne réfléchissent en liaison avec leurs partenaires européens à une contribution pour sortir le processus de paix de l'impasse. Tel est le sens de l'initiative prise à Girona.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Laissez-moi tout d'abord exprimer notre consternation et notre effroi face à l'assassinat d'un autre haut responsable libanais, le Ministre de l'industrie Pierre Gemayel. Le Japon condamne fermement cet acte de violence barbare, qui ne peut que déstabiliser la situation déjà précaire au Liban. Nous présentons nos plus sincères condoléances à la famille du défunt et nous espérons que les auteurs de ce crime seront jugés, tout comme doivent l'être les auteurs d'autres actes odieux de violence politique dans ce pays tourmenté. Pour la stabilité du pays, nous pensons que le plus tôt sera le mieux.

Je m'associe aux autres membres du Conseil en remerciant le Secrétaire général adjoint, M. Gambari, de son exposé très complet sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. C'est un sombre tableau qu'il nous a brossé. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le cycle de la violence engagé entre les groupes militaires palestiniens et les Forces de défense israéliennes et l'impasse politique en Palestine continuent de faire des ravages dans la région et d'aggraver la crise qui la frappe. Nous sommes également préoccupés par la nouvelle dégradation de la situation humanitaire qui en résulte pour la population palestinienne, notamment par le lourd tribut que paient des civils innocents, dont des femmes et des enfants.

Ce cercle vicieux devra être brisé. Cela ne sera possible que si les dirigeants de toutes les parties concernées manifestent la volonté politique de régler les différends.

Le Japon tient à préciser qu'il reste fermement résolu, sous le nouveau gouvernement dirigé par le Premier ministre M. Shinzo Abe, à encourager et à appuyer toutes les initiatives de paix et initiatives politiques dans la région. À cette fin, le Japon continuera de fournir tout l'appui et toute l'aide nécessaires pour aborder de manière constructive et dynamique le processus de paix au Moyen-Orient.

Sur le plan politique, ces dernières semaines ont été marquées par les efforts que les parties concernées, notamment certains pays arabes, ont déployés pour aider l'Autorité palestinienne à former un nouveau gouvernement. Nous espérons ardemment que ces efforts se poursuivront et qu'ils produiront des résultats acceptables pour tous.

Pour sortir de l'impasse actuelle, nous exhortons les Palestiniens à trouver des moyens de surmonter leurs différends, à réaliser des progrès décisifs et à appuyer un nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne qui poursuivrait les travaux déjà commencés pour parvenir à une coexistence et une prospérité mutuelle avec Israël. Parallèlement, nous attendons d'Israël qu'il appuie les efforts du Président Abbas, qui s'emploie à trouver une solution pour sortir de cette impasse.

Si un nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne indique clairement – une fois formé – qu'il recherchera la paix et la coexistence pacifique par l'intermédiaire de négociations avec Israël, la communauté internationale devrait alors réagir favorablement et se féliciter de cette nouvelle

orientation. Pour résoudre les problèmes actuels, notamment à cet instant décisif, rien n'est plus important que des pourparlers directs entre les parties au plus haut niveau. Nous espérons ardemment que les négociations directes, qui ont été repoussées trop longtemps, reprendront entre les dirigeants des deux parties, Israël et la Palestine.

Il ne peut y avoir de solution militaire au processus de paix au Moyen-Orient. En conséquence, toutes les parties concernées doivent observer la plus grande retenue, en s'abstenant de part et d'autre de recourir à l'action militaire et à la violence.

Le Japon déplore l'incident survenu le 8 novembre à Beit Hanoun. Nous exhortons vivement le Gouvernement israélien à se garder de toute action militaire qui pourrait causer la mort de civils. Nous espérons également qu'il s'efforcera avec sérieux et diligence de déterminer les causes de l'incident de Beit Hanoun, et d'éviter qu'un tel drame ne se reproduise en veillant à ce que le comité d'enquête formé au sein des Forces de défense israéliennes mène ses travaux avec célérité. Le Japon renouvelle son appel à Israël pour qu'il libère les ministres palestiniens et les autres personnes placés en détention provisoire.

Par ailleurs, il exhorte le Gouvernement de l'Autorité palestinienne à prendre des mesures crédibles et efficaces pour mettre fin à la violence des groupes extrémistes palestiniens, notamment aux attaques à la roquette contre Israël. En outre, nous renouvelons notre appel à l'Autorité palestinienne pour qu'elle veille au retour en toute sécurité du soldat israélien enlevé en juin.

L'aggravation de la situation humanitaire du peuple palestinien est une source de grave préoccupation pour la communauté internationale, qui doit continuer de fournir les secours et l'aide humanitaires nécessaires de façon si pressante pour remédier à cette crise. À cet égard, nous insistons de nouveau sur le caractère hautement prioritaire de la reprise rapide par le Gouvernement israélien du transfert des recettes fiscales et douanières à l'Autorité palestinienne, ainsi que de la pleine mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage, conclu en novembre 2005. Le Japon, en tant qu'un des principaux fournisseurs d'assistance aux Palestiniens depuis de nombreuses années, n'épargnera aucun effort pour continuer à fournir cette assistance.

S'agissant du Liban, il est nécessaire que les parties concernées produisent de sérieux efforts et que

la communauté internationale poursuive son appui pour régler les questions auxquelles fait référence la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, y compris un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme. D'autre part, le Liban connaît des bouleversements politiques importants au niveau national, qui, nous l'espérons vivement, seront réglés pacifiquement par la voie du dialogue par les parties concernées.

Nous tenons à réaffirmer l'importance du rôle de la Syrie pour l'instauration de la stabilité au Liban et de la paix dans toute la région. Le Japon espère ardemment que la Syrie s'engagera de manière encourageante et constructive dans le processus politique et coopérera aux efforts déployés par la communauté internationale à cette fin.

Le Japon restera engagé dans le processus en œuvrant avec tous les pays concernés de la région en vue de désamorcer les tensions, de rétablir la stabilité et de favoriser un esprit de coopération, dont nous pensons qu'ils aboutiront à une paix juste, globale et durable dans la région du Moyen-Orient.

M. Liu Zhenmin (Chine) (parle en chinois) : La délégation chinoise remercie M. Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé détaillé. Nous avons été choqués d'apprendre ce matin que M. Pierre Gemayel, Ministre de l'industrie du Liban, a été assassiné en début de journée. Nous exprimons nos regrets sincères à cet égard. Nous exprimons également nos condoléances à la famille de M. Gemayel et nous espérons qu'en ce moment difficile le peuple libanais restera calme et préservera la paix et la stabilité nationales.

Au cours du dernier mois, la situation entre la Palestine et Israël s'est à nouveau dégradée causant un nombre important de victimes parmi les civils innocents. La Chine est profondément préoccupée par cela. Nous avons fait part de notre position sur cette question à de nombreuses reprises. La Chine a toujours soutenu que le conflit entre la Palestine et Israël doit être réglé par le biais de négociations pacifiques. Nous sommes opposés à toute action militaire qui cause des victimes civiles. Israël doit respecter strictement le droit international humanitaire et mettre fin immédiatement aux actions militaires contre la Palestine. La Palestine doit également mettre fin aux tirs de roquettes sur Israël. Nous espérons qu'à la fois Israël et la Palestine feront preuve de discernement et de la plus grande retenue et qu'ils sortiront

immédiatement de ce cercle vicieux de la loi du talion et cesseront de répondre à la violence par la violence, afin d'éviter une aggravation des troubles dans cette région.

La clef du règlement du conflit palestino-israélien réside, tant pour la Palestine que pour Israël, dans un rétablissement progressif de la confiance mutuelle et, par le biais de négociations pacifiques, dans une solution qui serve véritablement les intérêts fondamentaux des deux peuples.

Parallèlement, la communauté internationale doit également mettre en place des conditions propices à la reprise des négociations, et fournir un véritable appui. L'Organisation des Nations Unies – en particulier, le Conseil de sécurité – assume une responsabilité importante pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et devrait jouer le rôle qui lui incombe s'agissant de la question du Moyen-Orient. Ce mois-ci, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont tous les deux convoqué successivement des séances d'urgence pour débattre de la question palestino-israélienne. Nous considérons que ces séances étaient opportunes et nécessaires et qu'elles ont envoyé un message clair aux deux parties. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas adopté le projet de résolution présenté par le Qatar. Cela ramène à une question : face au conflit sans fin entre la Palestine et Israël, comment le Conseil de sécurité peut-il mieux s'acquitter de ses responsabilités et aider les deux parties à mettre fin à la violence et à instaurer une paix durable? C'est là une question sur laquelle nous devons tous réfléchir.

Des consultations ont actuellement lieu entre les principales factions palestiniennes, le Fatah et le Hamas, pour la formation d'un gouvernement d'unité. Nous espérons qu'elles poursuivront leurs consultations constructives afin de dégager un accord sur la formation d'un gouvernement d'unité le plus rapidement possible. Nous espérons également que ce gouvernement d'unité sera capable d'assumer l'importante responsabilité de diriger le peuple palestinien en participant au processus de paix au Moyen-Orient.

Nous espérons qu'à la fois la Palestine et Israël mettront de côté leurs griefs passés et entameront un dialogue afin de créer des conditions favorables et un environnement propice à un règlement pacifique du conflit. Nous espérons également que le mécanisme du Quatuor pourra contribuer à la reprise du processus de

paix au Moyen-Orient et que le Conseil de sécurité continuera de s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, qu'il me soit permis d'emblée de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat du Conseil de sécurité pour examiner une question hautement prioritaire pour le Conseil : la situation au Moyen-Orient. Je remercie également M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, d'avoir présenté un exposé au Conseil au nom du Secrétaire général.

De tristes nouvelles en provenance du Moyen-Orient continuent de faire les gros titres. Nous venons d'apprendre la tragique nouvelle de l'assassinat du Ministre libanais de l'industrie, M. Pierre Amin Gemayel. Nous exprimons nos condoléances à la famille de Pierre Gemayel, qui a été victime d'un acte criminel traître, et au Gouvernement et au peuple libanais. Nous condamnons fermement ce crime odieux et demandons que ses auteurs soient rapidement arrêtés et jugés.

Nous sommes tous pleinement conscients de la gravité de la situation au Moyen-Orient. La région est perturbée depuis le début de l'année – une année marquée par plusieurs incidents graves qui ont abouti à l'aggravation actuelle de la situation, en particulier à Gaza, depuis le début du mois.

Le Conseil n'a pu adopter un projet de résolution qui aurait répondu à l'aggravation récente de la situation et aurait appelé à la cessation de la violence entre les Palestiniens et les Israéliens. Malgré tous les efforts que nous avons déployés, en tant qu'auteurs du projet de résolution, en vue de parvenir à un texte juste et équilibré, la résolution n'a pas vu le jour. C'est ce qui nous a poussés à présenter un projet de résolution identique à la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé, après avoir au préalable demandé la reprise de cette session extraordinaire d'urgence. Le projet de résolution (A/ES-10/L.19) a recueilli l'appui de la majorité écrasante des États Membres, ce qui indique qu'il était juste et équilibré et confère à son contenu la légitimité internationale.

Nous reconnaissons tous, cependant, qu'au titre de la Charte, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité

internationales. Par conséquent, nous ne considérons pas que l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale soit suffisante pour remédier à cette situation.

Tous les actes de violence, de provocation, d'incitation et de destruction méritent d'être condamnés, quels qu'en soient les auteurs. Si nous estimons qu'un règlement général et durable est à notre portée, nous pensons également qu'il ne pourra être obtenu que par le dialogue. Comme dans d'autres situations antérieures, la violence, en tant que moyen de résoudre cette crise, a été vaine.

L'instauration de la paix au Moyen-Orient est une question qui concerne directement les États arabes. Dès lors, nous n'avons eu de cesse de demander aux parties concernées d'adopter une approche qui soit favorable à la paix. À cet égard, nous exhortons toutes les parties à appuyer pleinement les efforts palestiniens visant à parvenir à la réconciliation nationale et à former un gouvernement d'unité nationale.

Convaincus que la solution passe par le dialogue, nous avons été parmi les principaux instigateurs du débat public qui s'est tenu en septembre dernier au Conseil, au niveau ministériel, pour relancer le processus de paix. Il revient au Conseil de sécurité de continuer à imprimer l'élan nécessaire pour que ce processus de paix aille de l'avant, notamment en menant des discussions de haut niveau pour souligner l'attention que le Conseil accorde à cette question.

Si le Conseil doit jouer son rôle, la communauté internationale – en particulier le Quatuor – est également appelée à prendre des mesures spécifiques et concrètes pour relancer le processus de paix – actuellement dans l'impasse – au Moyen-Orient à tous les niveaux, dans le cadre des accords déjà conclus et sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du mandat du processus de paix et de la Feuille de route.

La guerre dévastatrice menée l'été dernier par Israël contre le Liban a eu un impact très négatif sur la stabilité de la région. En plus des pertes matérielles et humaines infligées au Liban, elle a considérablement affecté la vie des citoyens de ce pays qui sort à peine d'un conflit interne de plusieurs décennies. C'est pourquoi il est vital de préserver la stabilité, la sécurité et la souveraineté du Liban si l'on veut restaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Nous devons aussi appuyer un rapprochement véritable entre le Liban et son voisin syrien, car des

relations étroites entre ces deux pays frères sont dans l'ordre des choses. Toute autre situation nuirait à la stabilité de la région dans son ensemble. Nous avons confiance dans le fait que les liens historiques, démographiques et géographiques qui existent entre les deux pays s'avèreront en fin de compte le facteur le plus déterminant dans la détermination de leurs relations.

Nous comptons bien pouvoir régler la situation du Territoire syrien des hauteurs du Golan, occupé par Israël depuis 1967, car cette question constitue un élément important de la crise au Moyen-Orient. Par conséquent, y remédier permettra de dissiper la tension dans toute la région. Il ne fait aucun doute que des négociations directes entre les deux camps est la meilleure manière d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de parvenir à un règlement de cette question.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : L'instauration de la paix au Moyen-Orient est une question qui concerne directement l'État du Qatar, et c'est pourquoi nous continuons d'exhorter les parties à adopter une approche favorable à la paix.

L'État du Qatar a récemment entrepris des efforts de médiation pour résorber les divisions au sein de la direction palestinienne, car nous estimons que la stabilité interne dans ce camp est une condition *sine qua non* au succès du processus de paix. À cet égard, nous demandons à toutes les parties d'appuyer de tout leur poids les efforts palestiniens qui visent à la réconciliation nationale et à la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale. Compte tenu de la conviction de l'État du Qatar et de la responsabilité principale qui incombe au Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité internationales, nous convoquerons le mois prochain, durant notre présidence du Conseil, une séance pour examiner tous les moyens susceptibles d'aider à instaurer une paix permanente et durable au Moyen-Orient, comme il en a été question lors de la séance ministérielle de septembre, afin de mettre un terme à la violence, tant offensive que défensive, qui coûte la vie à des innocents dans une région où le conflit est aussi ancien que l'Organisation elle-même. Nous espérons en outre que les membres de ce Conseil encourageront activement les mesures qui permettront de réaliser cette ambition.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe aux orateurs précédents pour

remercier le Secrétaire général adjoint Gambari de son exposé mensuel sur la situation actuelle au Moyen-Orient.

La Slovaquie s'aligne sur la déclaration qui sera prononcée sous peu par la Représentante permanente de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Il y a moins de deux semaines, nous avons eu un débat utile et constructif sur l'évolution actuelle du différend israélo-palestinien (voir S/PV.5564). La situation sur le terrain ne fait malheureusement que renforcer nos vives préoccupations quant à l'escalade des tensions et de la violence en Cisjordanie et à Gaza. Nous déplorons vivement toute action qui entraîne des pertes civiles. Par conséquent, nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'efforcer au maximum d'apaiser la situation et d'éviter une nouvelle escalade dangereuse qui n'aboutirait qu'à la souffrance et à la mort. La violence mutuelle doit cesser, car il n'existe pas de solution militaire au différend israélo-palestinien.

À cet égard, nous exhortons Israël à cesser ses opérations militaires qui mettent les civils palestiniens en péril, et à faire tout son possible pour les épargner. Bien que nous estimions qu'Israël ait le droit de se défendre contre le terrorisme et ses auteurs, sa réponse n'en doit pas moins toujours être proportionnée et conforme au droit international humanitaire. Nous réitérons également notre appel à la libération immédiate des ministres et parlementaires palestiniens détenus en Israël. En même temps, nous attendons du Gouvernement israélien qu'il reste engagé en faveur de la paix au Moyen-Orient, sur la base des principes énoncés dans la Feuille de route, et qu'il s'interdise toute démarche ou activité qui serait de nature à menacer la viabilité d'une solution négociée à deux États.

D'autre part, nous demandons instamment à l'Autorité palestinienne de prendre toutes les mesures utiles et de faire tous les efforts nécessaires pour localiser et libérer le soldat israélien enlevé et empêcher de nouvelles attaques militaires et terroristes contre Israël, notamment les tirs de roquette contre les agglomérations israéliennes. Nous appuyons les efforts et le rôle moteur du Président Mahmoud Abbas pour atteindre cet objectif et favoriser l'unité nationale au sein de la population palestinienne.

À cet égard, nous appuyons les initiatives du Président Abbas qui visent à former un gouvernement d'unité nationale attaché aux principes du Quatuor et

fort d'un programme politique qui permettra de s'engager au plus vite en faveur de la paix et de poursuivre le dialogue sur une solution au conflit du Moyen-Orient.

Nous restons aussi profondément préoccupés par la situation économique et humanitaire à Gaza et en Cisjordanie. À ce propos, nous soulignons l'importance du mécanisme international temporaire qui permet d'acheminer des ressources et d'apporter une aide directement à la population palestinienne, et donc de répondre à ses besoins financiers et humanitaires urgents. À cette fin, nous exhortons Israël à reprendre le transfert des taxes et des revenus douaniers confisqués aux Palestiniens, transfert que nous l'encourageons à effectuer par l'intermédiaire du mécanisme international temporaire. Nous lançons également un appel pour que soit pleinement appliqué l'Accord réglant les déplacements et le passage et demandons que les points de passage frontaliers de Rafah et Karni et d'autres encore restent ouverts en permanence.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui à une solution juste, globale et durable du conflit du Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des négociations entre les deux parties.

J'en viens aux derniers événements survenus au Liban. Nous avons été atterrés d'apprendre ce matin l'assassinat du Ministre de l'industrie du Liban, M. Pierre Gemayel. Nous condamnons ce crime horrible, qui est une tentative de déstabiliser la situation au Liban et de perturber le processus de réconciliation dans ce pays. Nous demandons instamment aux autorités libanaises de prendre toutes les mesures nécessaires pour enquêter sur ce crime et en traduire les auteurs en justice. Ce genre d'assassinats politiques et de violence au Liban doit cesser. Nous présentons nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple libanais pour cette perte tragique.

Nous soutenons pleinement le Gouvernement libanais, qui a été légitimement élu l'année dernière à l'issue d'élections parlementaires libres et démocratiques, dans ses efforts et dans les mesures qu'il a prises pour reprendre le contrôle de l'ensemble de son territoire et y rétablir son autorité, ainsi que pour restaurer la stabilité et la sécurité dans le pays. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban doivent être respectés par tous. Le

Liban et son peuple ont déjà assez souffert; il faut donc éviter toute nouvelle déstabilisation. Le dialogue national doit se poursuivre afin de parvenir à un consensus sur plusieurs questions importantes, notamment le désarmement de toutes les milices dans le pays, qui constituent, par les attaques qu'elles mènent, une menace constante pour la stabilité et la sécurité du Liban et de ses voisins. Le Gouvernement libanais doit être l'unique autorité, et avoir le monopole de l'usage de la force sur son territoire.

À cet égard, nous voudrions également souligner qu'il importe d'assurer le plein respect de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1701 (2006) et de progresser dans la normalisation des relations entre le Liban et la Syrie, et dans la délimitation de leurs frontières communes, notamment dans la zone des fermes de Chebaa. Nous sommes convaincus que le règlement de ces questions contribuerait considérablement à la stabilisation de la situation dans la région.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous ne devons pas oublier non plus qu'il est nécessaire de libérer les deux soldats israéliens enlevés par le Hezbollah le 12 juillet 2006. Nous comprenons également la nécessité de régler la question des prisonniers libanais, et nous encourageons les autorités respectives à progresser sur la question.

Nous comprenons bien que la situation au Liban, ainsi que dans la région tout entière est compliquée; il faut du temps pour progresser sur certaines questions. Cela étant, nous tenons à préciser que tout cela ne peut être mené à bien que par des moyens pacifiques et par la négociation. Comme cela a déjà été démontré à plusieurs reprises, la solution à un conflit ou un différend n'est pas militaire. La reconstruction du pays et son développement ultérieur ne peuvent se faire que dans un environnement pacifique. Un Liban stable et prospère contribuerait beaucoup à la stabilisation de la situation dans la région du Moyen-Orient tout entière. C'est pourquoi nous demandons à tous les pays de la région de contribuer positivement au processus de consolidation de la paix au Liban.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, m'associer à tous ceux qui ont présenté leurs condoléances à l'occasion de la mort tragique du Ministre libanais de l'industrie, Pierre Gemayel. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, nous voudrions adresser nos condoléances à la famille

Gemayel, une famille qui, malheureusement, a versé son sang sur la terre libanaise. Aussi, notre pays a-t-il une raison supplémentaire de se préoccuper du sort futur et de l'intégrité territoriale du Liban. Non seulement nous avons présenté nos condoléances, mais nous tenons à condamner énergiquement cet assassinat et nous espérons que les responsables seront traduits en justice le plus rapidement possible.

Nous voudrions par ailleurs remercier M. Gambari de ses informations sur la situation au Moyen-Orient, sur un conflit qui dure depuis déjà longtemps. Nous savons que le conflit israélo-palestinien est la clé qui permettra de commencer à régler le conflit global du Moyen-Orient. Cela concerne non seulement le Moyen-Orient, mais aussi d'autres conflits qui existent dans d'autres pays d'Asie et d'Afrique, qui sont implicitement liés à ce conflit israélo-palestinien déjà ancien.

À cette nouvelle étape du processus de destruction, de mort et de haine qui, nous le répétons, dure depuis longtemps, nous pensons qu'il faut revenir au point de départ, c'est-à-dire qu'il faut revenir aux premières mesures afin d'éviter que le conflit se poursuive. Dans ce cadre, nous renouvelons notre appel aux parties et à la communauté internationale pour qu'elles brisent le cercle vicieux de mort et de destruction.

Premièrement, nous pensons que les opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza, qui mettent en péril la population civile, doivent immédiatement cesser. De même, les attaques des groupes palestiniens à la roquette Qassam contre le territoire israélien doivent cesser immédiatement.

Deuxièmement, nous estimons qu'il faut continuer à appuyer les efforts déployés par le Président Abbas pour former un gouvernement d'unité nationale, sans que cela constitue une ingérence dans les affaires internes palestiniennes. Mais la communauté internationale doit collaborer et appuyer pleinement ce processus. En ce sens, nous espérons que les négociations en cours entre les dirigeants du Fatah et du Hamas, qui n'ont pas encore été menées à bonne fin, pourront se poursuivre et qu'un Gouvernement d'unité nationale sera constitué dans les plus brefs délais.

Troisièmement, nous pensons qu'il faut libérer immédiatement et sans aucune condition préalable le soldat israélien Gilad Shalit. De même, il faut libérer

les parlementaires et les ministres palestiniens détenus par Israël.

Quatrièmement, nous pensons qu'il faut prendre des mesures pour atténuer les souffrances du peuple palestinien. Les taxes et revenus douaniers palestiniens retenus par Israël doivent être versés par l'intermédiaire des mécanismes douaniers internationaux. De même, nous pensons qu'il faut mettre pleinement en œuvre l'Accord réglant les déplacements et le passage, et que les points de passage pour entrer dans Gaza et en sortir doivent demeurer ouverts en permanence.

Il convient de noter que toutes ces mesures seront vaines si un véritable processus de négociations entre Israéliens et Palestiniens n'est pas relancé. À cette fin, il faut tout d'abord que le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas se rencontrent et entament des négociations. Mais, ce dialogue sera sans lendemain si Israël maintient sa politique de faits accomplis sur le terrain, comme la construction du mur de séparation et l'établissement de colonies de peuplement en Cisjordanie. À l'évidence, il faut que ces politiques cessent avant d'entamer le dialogue.

Malheureusement, les parties elles-mêmes ont montré qu'elles ne pouvaient pas prendre toutes les mesures qui s'imposent; c'est pourquoi l'aide de la communauté internationale est nécessaire. Le Conseil de sécurité et le Quatuor ont un rôle important à jouer et devront se montrer très dynamiques et efficaces dans l'avenir. Nous voudrions également dire que nous accueillons avec satisfaction et que nous appuyons la proposition de convoquer une conférence internationale, formulée par le chef du Gouvernement espagnol en collaboration avec la France et l'Italie. Nous pensons qu'il faut repartir sur la voie suivie lors de la Conférence de Madrid, il y a 15 ans.

En ce qui concerne la situation au Liban, outre le fait que nous exprimons notre préoccupation suite à l'assassinat tragique survenu aujourd'hui qui, bien évidemment va accroître la tension et aggraver la crise politique, nous estimons que toutes les parties présentes au Liban doivent régler leurs divergences dans le respect des règles démocratiques et en aucune façon en menaçant de recourir à la force. Tous les acteurs libanais doivent agir avec la plus grande prudence, en se souvenant de leur passé et de la terrible guerre civile qu'ils ont connue.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), nous nous félicitons de ce que

la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et les forces armées libanaises aient maintenu la paix et l'ordre au sud du fleuve Litani. Nous jugeons positives les mesures prises ces dernières semaines afin de découvrir les caches d'armes dans cette zone. Toutefois, nous ne saurions manquer de faire part de notre grave inquiétude devant la poursuite des incursions israéliennes dans l'espace aérien libanais qui constituent une violation de l'arrêt des hostilités. Nous exprimons également notre préoccupation devant le fait qu'il n'a pas encore été possible de régler la question des soldats israéliens faits prisonniers il y a plus de quatre mois.

En ce qui concerne les autres aspects en suspens de la résolution 1701 (2006), nous attendons que le Secrétaire général fasse des recommandations spécifiques dans son prochain rapport.

La conjoncture difficile que traverse actuellement le Moyen-Orient nous montre une fois de plus que la voie de la violence ne fait qu'accroître les souffrances des peuples de la région. La seule solution viable est donc celle d'une paix juste et durable qui englobe toutes les composantes de la question : palestinienne, libanaise et syrienne. Les fondements d'une telle paix sont les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, les termes de référence de la Conférence de Madrid, y compris le principe « terre contre paix », et l'Initiative de paix arabe de Beyrouth.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Nous n'avions pas l'intention d'aborder la situation au Liban dans notre déclaration aujourd'hui, car le Conseil reviendra prochainement sur cette question lorsque nous ferons le point de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Toutefois, l'assassinat du Ministre de l'industrie libanais aujourd'hui nous force à réagir.

Tout d'abord, nous voudrions réitérer notre condamnation du terrorisme et inviter toutes les parties à faire preuve de retenue et à ne pas recourir à la violence pour atteindre leurs objectifs politiques. La situation au Liban est déjà très fragile. Ceux qui sont responsables de l'assassinat d'aujourd'hui, quels qu'ils soient, ne font qu'envenimer une situation déjà tendue. Cet acte n'est pas simplement un crime qui doit être condamné, c'est aussi un acte irresponsable qui ajoute à l'instabilité. Il confirme qu'il est fondamental que la Commission d'enquête internationale indépendante aide le Gouvernement libanais à identifier les

responsables des attentats, outre celui qui a causé la mort tragique de l'ancien Premier Ministre Hariri.

Le Danemark reste déterminé à appuyer le Gouvernement légitime et démocratiquement élu dirigé par le Premier Ministre Siniora, ainsi que les efforts qu'il déploie pour stabiliser la situation du pays. Nous encourageons toutes les parties libanaises à parvenir à un consensus et à reprendre le processus de dialogue national.

Le Danemark souscrit à la déclaration qui sera prononcée par la représentante de la Finlande, au nom de l'Union européenne.

Lorsque nous avons discuté de l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient dans cette même salle le 9 et le 11 novembre derniers, j'ai fait part de notre profonde préoccupation face à la poursuite de cette violence, qui entraîne de plus en plus de pertes tragiques en vies humaines parmi la population civile. L'on ne saurait trop insister sur l'importance de mettre un terme à la violence. Toutes les parties doivent cesser de recourir à la force à des fins politiques. Cela signifie qu'il faut mettre fin immédiatement aux attaques visant Israël. Les tirs constants de roquettes en provenance du territoire palestinien contre Israël sont inacceptables. Ils doivent être condamnés et le Gouvernement palestinien doit les faire cesser. Parallèlement, Israël doit également arrêter ses opérations militaires qui mettent en danger la population civile palestinienne. Le Danemark invite Israël à prendre des mesures à court terme pour améliorer la sécurité des civils israéliens, en respectant le droit international et sans remettre en cause la possibilité d'une solution durable au conflit.

À cet égard, nous constatons avec vive préoccupation que le nombre de morts parmi les civils palestiniens ne fait qu'augmenter. Le Danemark condamne les pertes en vies civiles palestiniennes causées par l'opération militaire israélienne à Beit Hanoun. Nous avons noté qu'Israël a admis qu'il s'était agi d'une erreur tragique et nous attendons avec intérêt la publication des résultats de l'enquête approfondie sur ce terrible incident.

Le droit d'un État de se défendre contre les menaces terroristes ne justifie pas le recours aveugle et disproportionné à la force ou à l'action. L'usage disproportionné de la force est contraire au droit international humanitaire et remet en cause l'objectif politique que ce recours à la force est précisément censé servir, en alimentant la haine et le conflit.

L'enjeu est d'appuyer et d'affermir les forces favorables à une solution politique. Ce n'est que de cette façon que l'on sortira de l'impasse de la violence qui prévaut actuellement. La première mesure à prendre est de libérer immédiatement le soldat israélien qui a été enlevé. De même, les ministres et les parlementaires palestiniens qui sont détenus en Israël doivent être rapidement relâchés.

Toutefois pour obtenir des progrès durables, nous devons relancer la vision de deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et au sein de frontières reconnues. Cette vision est le principe de base qui sous-tend la Feuille de route. Une chose est claire, la poursuite de la violence nous conduit dans une direction non seulement mauvaise mais inquiétante.

La faillite de l'Autorité palestinienne et le chaos dans le territoire semblent de plus en plus imminents. Le chaos politique, économique et social est sur le point de devenir une sombre réalité. Or les conflits entre les factions palestiniennes ne font qu'aggraver les souffrances et le désespoir et vont à l'encontre des intérêts du peuple palestinien. C'est pourquoi nous appuyons les tentatives du Président Abbas de former un gouvernement d'unité nationale crédible, qui s'appuierait sur un programme respectant les principes énoncés par le Quatuor.

Un gouvernement palestinien opérationnel est essentiel pour gouverner les territoires palestiniens. Il est aussi crucial, en tant que partenaire viable de la communauté internationale dans le cadre des efforts déployés pour remédier à la terrible situation humanitaire, redonner un peu de vie à l'économie palestinienne et relancer le processus de paix. La communauté internationale est prête à aider un tel gouvernement.

Israël a un rôle crucial à jouer dans l'amélioration des perspectives économiques palestiniennes. Les revenus douaniers et fiscaux qui sont en ce moment confisqués doivent être débloqués immédiatement. Ces revenus pourraient être versés par l'intermédiaire du Mécanisme international temporaire, qui s'est avéré très précieux pour diriger l'aide directement vers la population palestinienne. En outre, l'Accord réglant les déplacements et le passage doit être appliqué immédiatement et intégralement.

Pour terminer, je voudrais insister de nouveau sur le fait que toutes parties doivent participer au processus de paix si l'on veut que celui-ci aboutisse.

Les acteurs régionaux devraient tout mettre en œuvre pour appuyer les efforts pouvant conduire à la reprise du processus de paix. Les pays voisins, notamment la Syrie, doivent jouer un rôle constructif. Quant à la communauté internationale, menée par le Quatuor, elle doit être déterminée et en mesure de fournir tous les encouragements nécessaires pour amorcer le processus d'apaisement. J'espère que le Quatuor pourra annoncer prochainement la date de la tenue d'une réunion.

M^{me} Wolcott Sanders (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis condamnent l'assassinat ce matin du Ministre libanais de l'industrie Pierre Gemayel. Cet assassinat constitue de toute évidence un acte de terrorisme qui illustre pourquoi il est essentiel que le Conseil de sécurité appuie la démocratie et l'obligation redditionnelle au Liban ainsi que la mise en place, dans cet esprit, d'un tribunal comme cela a été demandé par le Gouvernement libanais après l'assassinat de Rafic Hariri. Tous les États Membres, surtout les pays voisins du Liban, doivent s'élever contre de tels actes d'intimidation et contre les groupes qui s'emploient à déstabiliser et diviser le Liban, et appuyer la souveraineté et l'intégrité territoriales du Liban. Nous travaillerons avec nos collègues pour remédier à cette situation et appuyer fermement le Gouvernement libanais.

Il y a environ deux semaines, le Conseil de sécurité s'est réuni (voir S/PV.5565) et a examiné un projet de résolution non équilibré et partial. Quatre membres se sont abstenus, et les États-Unis ont voté contre ce projet de résolution.

Le 17 novembre, l'Assemblée générale s'est réunie dans le cadre d'une session extraordinaire d'urgence convoquée pour des raisons politiques, adoptant une autre résolution partielle et partisane (résolution ES-10/16 de l'Assemblée générale) qui ne tient aucun compte de la réalité de la situation sur le terrain et ne participe pas aux progrès sur la voie d'une paix et stabilité accrues dans la région.

Le Conseil des droits de l'homme s'est réuni le 15 novembre à Genève, poursuivant sa fixation sur Israël en évitant d'aborder les questions urgentes des droits de l'homme dans d'autres pays, notamment au Bélarus, en Birmanie, en Corée du Nord, au Soudan, en Ouzbékistan et au Zimbabwe.

Il est regrettable que cette activité frénétique n'ait aucunement contribué à revitaliser de manière constructive la Feuille de route ou à réaliser des avancées sur la voie d'une solution prévoyant deux

États. Des réunions convoquées à la hâte et des résolutions controversées ne peuvent se substituer à la détermination des parties de réaliser le travail ardu nécessaire pour avancer en direction de la paix. Nous exhortons les États Membres à rejeter cette diplomatie théâtrale qui ne sert pas les intérêts de la paix et ne fait pas avancer les aspirations des peuples israélien et palestinien à un avenir plus sûr, stable et prospère.

Depuis qu'il s'est emparé des rênes du pouvoir en janvier, le Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas ne s'est pas acquitté de son devoir envers le peuple palestinien, à savoir diriger de manière responsable et prendre les mesures nécessaires afin de construire un avenir meilleur pour ses citoyens. Il incombe au Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas de prévenir la terreur, de mettre fin aux attaques lancées à partir de Gaza, et de démanteler l'infrastructure terroriste. Les progrès sur la voie de la paix nécessitent un Gouvernement palestinien qui rejette la terreur et accepte les principes du Quatuor : renonciation à la terreur, reconnaissance de l'État d'Israël et acceptation des accords antérieurs.

Un terrorisme accru, qu'il soit dirigé contre Israël ou les États-Unis, n'est pas la solution. Cela ne permettra pas non plus au peuple palestinien de réaliser ses aspirations. En fait, c'est plutôt l'opposé. Nous demandons encore une fois la libération immédiate et sans condition du caporal Gilad Shalit.

La Feuille de route et les principes y afférant restent la seule base convenue au niveau international permettant d'avancer vers l'objectif de la solution prévoyant deux États. Les États-Unis restent attachés à la réalisation d'efforts diplomatiques visant à faire participer les dirigeants modérés, à aider les Palestiniens à renforcer et réformer le secteur de la sécurité et à appuyer les efforts des dirigeants israéliens et palestiniens à se rapprocher pour aplanir leurs divergences.

La semaine dernière, le Sous-Secrétaire d'État David Welch a rencontré ses homologues du Quatuor – l'Union européenne, la Fédération de Russie, les États-Unis et l'ONU – afin d'appuyer la mise en œuvre de la Feuille de route. Nous continuerons de travailler étroitement avec nos partenaires du Quatuor et nos amis de la région afin de créer un environnement propice aux progrès en vue de la réalisation de la vision de deux États du Président Bush.

Le Quatuor s'est félicité des efforts réalisés par le Président Abbas de l'Autorité palestinienne en vue de former un gouvernement attaché aux principes du Quatuor, et les États-Unis sont prêts à renouveler leur engagement et leur aide à une Autorité palestinienne attachée à la paix.

Le 12 juillet, le Hezbollah a déclenché au Liban un conflit qui a causé des souffrances et des destructions considérables tant au Liban qu'en Israël. Cela a mis en lumière les risques qu'il y a à accepter un statu quo au Liban qui permet aux milices de rester armées et d'échapper au contrôle. Nous demandons une fois de plus la libération immédiate et sans condition des soldats des Forces de défense israéliennes, Eldad Regev et Ehud Goldwasser, qui ont été kidnappés le 12 juillet.

Les États-Unis appuient les efforts du Gouvernement libanais élu démocratiquement qui s'emploie à étendre sa souveraineté sur tout son territoire. Les États-Unis continuent de demander la pleine mise en œuvre des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en particulier les dispositions concernant la dissolution et le désarmement des milices.

Nous sommes alarmés par les informations selon lesquelles la Syrie œuvre avec le Hezbollah et d'autres alliés libanais à la déstabilisation du Gouvernement libanais démocratiquement élu.

Nous sommes heureux de constater les progrès significatifs réalisés par le Gouvernement libanais, notamment le déploiement des Forces armées libanaises dans le sud du pays pour la première fois depuis bientôt 40 ans, et le déploiement historique des Forces armées libanaises le long de la partie orientale de la Ligne bleue et de la frontière entre le Liban et la Syrie.

Un Hezbollah réarmé pourrait réduire à néant les efforts visant à rétablir et maintenir la paix, il est donc essentiel d'appliquer toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en particulier la création entre le fleuve Litani et la Ligne bleue d'une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux du Gouvernement libanais et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ainsi que l'embargo sur la vente ou le transport d'armes, à l'exception des armes autorisées par le Gouvernement libanais ou la FINUL.

Le fait que la Syrie continue de soutenir politiquement et matériellement l'existence du Hezbollah en tant que milice est apparu clairement pendant les hostilités de l'été dernier au Liban, en dépit du fait que la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité demande le désarmement de toutes les milices au Liban. Nous sommes préoccupés par le fait que la Syrie ne respecte pas l'embargo sur les transferts d'armes non autorisés au Liban qui a été imposé par la résolution 1701 (2006).

Les défis que doivent relever l'ONU, la communauté internationale et les pays du Moyen-Orient exigent une approche sérieuse, réaliste, et non pas des gesticulations politiques. La population de la région ne mérite pas moins. Les États-Unis sont prêts à travailler avec ceux qui sont prêts à relever ces défis et qui ont le courage de faire fi des impasses et des polémiques.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Nous déplorons vivement et condamnons vigoureusement l'assassinat de Pierre Gemayel survenu aujourd'hui. Nous demandons à toutes les parties de faire preuve de retenue et de s'abstenir d'actions qui pourraient causer une détérioration de la situation déjà explosive au Liban et déstabiliser davantage le pays.

Je voudrais exprimer mes remerciements au Secrétaire général adjoint pour l'exposé instructif et complet qu'il a fait aujourd'hui.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée plus tard par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Ces dernières semaines, nous avons été les témoins d'une détérioration alarmante de la situation dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Gaza. Tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale ont examiné les événements tragiques de Beit Hanoun, et je ne répéterai pas ici tout ce qui a été dit sur cette question. Cependant, il ressort clairement des événements de ces dernières semaines qu'il n'y a pas de solution militaire à ce problème.

Tout en condamnant sans réserve tous les actes de violence et de terreur, la Grèce reconnaît, à cet égard, le droit de légitime défense d'Israël et son devoir et son obligation de protéger ses citoyens conformément au droit international et au droit international humanitaire. Il est néanmoins évident que la violence engendre la violence.

Nous partageons l'opinion exprimée par beaucoup d'orateurs selon laquelle l'existence d'un processus politique crédible doit être à la base de tous les efforts visant à stabiliser la situation. Le cadre de ce processus est énoncé dans la Feuille de route. Même si beaucoup de questions ont récemment été posées sur la nécessité ou non de réexaminer ou d'actualiser la Feuille de route, il nous semble que ce qui est nécessaire n'est pas de réinventer la roue, mais plutôt de trouver des manières de la faire tourner plus rapidement. À cet égard, nous nous félicitons du rôle actif et de l'appui du Quatuor, qui serait grandement renforcé par les contributions des parties elles-mêmes et des pays de la région.

Nous nous réjouissons que les envoyés du Quatuor se soient réunis au Caire ce 15 novembre et attendons avec grand intérêt une réunion au niveau des principaux responsables, avec la participation, à notre avis indispensable, des partenaires régionaux.

Concernant le Liban, nous jugeons encourageants les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Nous notons avec satisfaction que les effectifs de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) compte désormais, composante navale incluse, plus de 9 500 soldats. Nous saluons tout particulièrement le déploiement des troupes indonésiennes aux côtés des contingents fournis par 20 autres pays.

Nous suivons de très près l'évolution de la situation sur la scène politique et du dialogue national libanais. Nous sommes inquiets de voir compromis l'esprit de consensus qui régnait avant l'éclatement des hostilités de cet été.

Nous prions instamment toutes les parties concernées de donner la primauté aux intérêts du peuple libanais et d'éviter les discours antagonistes. Pour sa part, la communauté internationale doit continuer de soutenir les efforts faits par le Gouvernement libanais pour redresser l'économie ruinée par la guerre ainsi que pour affermir son intégrité territoriale, son unité et son indépendance politique.

Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et réaffirmons notre appui à ses efforts.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Gambari de son exposé

détaillé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec son analyse de l'évolution des relations israélo-palestiniennes et de la question syrio-libanaise.

Il a beaucoup été question, à l'ONU, ces dernières semaines, de la situation au Moyen-Orient. Celle-ci va de rebondissement en rebondissement, mais n'évolue malheureusement pas vers le mieux. Il apparaît plus que jamais nécessaire d'agir de concert pour la redresser.

La Russie est fermement attachée au principe de la coexistence des deux États, Israël et la Palestine, telle qu'envisagée dans la Feuille de route. De notre point de vue, la Palestine doit être un État viable, souverain et d'un seul tenant, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël. On ne pourra avancer dans cette voie que s'il est mis fin à la violence et si les parties s'acquittent de toutes leurs obligations internationales.

Des mesures urgentes restent absolument primordiales pour trouver au conflit arabo-israélien un règlement global, fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sur la Feuille de route et sur les propositions des médiateurs internationaux du Quatuor. Ceux-ci se sont réunis il y a quelques jours au Caire pour examiner différentes possibilités d'action collective permettant de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la question palestinienne.

La Russie est depuis toujours favorable à la conduite d'un processus global de paix au Moyen-Orient. Cette question était d'ailleurs l'objet principal de la nouvelle tournée du Vice-Ministre russe des affaires étrangères, M. Salтанov, dans la région. Il importe que les dirigeants palestiniens, israéliens, égyptiens et jordaniens confirment la place centrale de la Feuille de route dans le règlement de la situation au Moyen-Orient. Nous jugeons tout aussi essentielle la tenue prochaine d'une réunion ministérielle du Quatuor, avec la participation des chefs de la diplomatie jordanien, égyptien et saoudien. Il conviendrait également qu'y prennent part des représentants d'Israël et de l'Autorité palestinienne.

Nous réitérons notre profonde préoccupation devant la poursuite des opérations de l'armée israélienne dans la bande de Gaza. Nous reconnaissons le droit d'Israël de se défendre, mais il est tenu de l'exercer avec la plus grande retenue possible et proportionnellement à l'ampleur des menaces

existantes. Nous demandons aux autorités israéliennes de s'abstenir de commettre des exécutions extrajudiciaires et des assassinats ciblés. Parallèlement, nous exhortons une nouvelle fois l'administration palestinienne à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la violence et aux raids terroristes, y compris aux tirs de roquettes dirigés contre Israël depuis Gaza.

Nous espérons la libération rapide et inconditionnelle du soldat israélien Gilat Chalit et soutenons les efforts de médiation déployés à cette fin, en vue notamment d'obtenir la mise en liberté des ministres et parlementaires palestiniens ainsi que d'autres détenus palestiniens.

La Russie approuve les conclusions et propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport (A/ES-10/361) sur le registre des dommages occasionnés aux biens palestiniens par la construction du mur de séparation par Israël. Il appartient selon nous aux États Membres de l'ONU d'examiner cette question d'une manière pragmatique et apolitique, conformément à la recommandation du Secrétaire général.

Il est urgent de veiller à ce que les parties s'acquittent rigoureusement de l'ensemble des dispositions de l'Accord réglant les déplacements et le passage. Il est indispensable de résoudre les questions liées à l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza ainsi qu'à la réouverture des points de passage de Rafa et de Karni.

Nous soutenons sans réserve le chef de l'administration palestinienne Mahmoud Abbas et engageons tous les habitants des territoires palestiniens à être solidaires des efforts qu'il déploie afin de parvenir à la réconciliation nationale et d'instaurer à Gaza et en Cisjordanie un gouvernement d'unité nationale, dont le fonctionnement serait conforme aux exigences bien connues du Quatuor.

On ne pourra aboutir à une paix globale au Moyen-Orient en l'absence de progrès sur la question israélo-syrienne. De notre point de vue, l'adhésion de Damas et de Beyrouth à l'idée d'un transfert temporaire des fermes de Chebaa à l'autorité de l'ONU pourrait favoriser la reprise des contacts diplomatiques entre Israël, la Syrie et le Liban en vue de trouver des accords mutuellement acceptables. Cela exige bien sûr de bonnes dispositions de la part d'Israël.

Nous suivons de très près la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Nous avons toujours plaidé en faveur du respect strict et rigoureux, par toutes les parties, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban. À cet égard, nous tenons à souligner qu'il est inadmissible que l'aviation de l'armée israélienne continue de violer l'espace aérien libanais. Ces actes ne font qu'exacerber les tensions et compromettre la sécurité des Casques bleus de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes bouleversés par l'annonce de l'assassinat du Ministre libanais de l'industrie et député Pierre Gemayel. Nous condamnons catégoriquement ce crime et adressons nos sincères condoléances à ses proches. Nous exigeons que ses commanditaires et exécutants, de même que ceux des autres actes terroristes commis au Liban, soient identifiés et dûment châtiés. De toute évidence, on ne peut laisser agir plus longtemps les forces qui s'évertuent à rendre explosive la situation, au demeurant tendue, sur la scène politique libanaise. Nous espérons qu'en cette heure difficile, le Liban saura faire preuve du sang-froid et de la retenue nécessaires pour ne pas céder à la provocation et ne pas se laisser attirer dans l'affrontement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Ibrahim Gambari, des précieuses informations qu'il a communiquées aujourd'hui au Conseil.

Avant toute chose, nous tenons à dire que nous condamnons vigoureusement l'assassinat du Ministre libanais Pierre Gemayel et réitérons notre adhésion au processus actuellement engagé au Liban pour affirmer le caractère souverain et démocratique du pays. Comme je l'ai indiqué à notre séance du 9 novembre, consacrée à cette question, les graves événements survenus ce mois-ci mettent en relief la nécessité urgente de retrouver le chemin pacifique tel que décrit dans la Feuille de route qui a été définie par le Quatuor et entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003). C'est la voie à suivre pour réaliser l'objectif de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

À cette fin, il est indispensable d'encourager la cohésion interne du régime politique palestinien. En

raison de ses problèmes de gouvernance, il lui est difficile de prendre des mesures tendant à prévenir les attaques intolérables qui sont commises depuis Gaza contre des cibles israéliennes. Malheureusement, cette situation n'a pas facilité les démarches en vue d'obtenir la libération du soldat israélien enlevé le 25 juin dernier, ni les mesures visant à mettre fin au trafic d'armes vers la bande de Gaza.

Par ailleurs, les réactions disproportionnées, qui font des victimes au sein de la population civile palestinienne et que le Pérou a condamnées, violent le droit international humanitaire et créent des obstacles à la recherche de nouvelles voies permettant de contribuer au dialogue. À cet égard, le Pérou appelle instamment une fois encore toutes les parties concernées à mettre fin au cycle de violences, de destructions et de mort, qui a entraîné tant de souffrances pour leurs populations. Nous leur demandons instamment de respecter les normes du droit international humanitaire et à emprunter à nouveau la voie du dialogue pour relancer le processus de paix, conformément aux exigences formulées par le Quatuor.

La communauté internationale doit accompagner ce processus de façon constructive, afin de réduire la tension, rétablir la stabilité et promouvoir l'application de la Feuille de route en vue de parvenir à un règlement définitif, juste et durable dans la région.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays suivants : Bulgarie, Roumanie, Turquie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, Islande, Liechtenstein et Ukraine, souscrivent à cette déclaration.

Tout d'abord, je voudrais adresser mes plus profondes condoléances à la famille de M. Pierre Gemayel, le Ministre libanais de l'industrie assassiné aujourd'hui. La présidence de l'Union européenne condamne dans les termes les plus vigoureux ce cruel assassinat. Cette attaque se produit à un moment où la situation politique au Liban atteint déjà un point de tension critique. L'Union européenne demande instamment à toutes les parties de s'abstenir de toute

activité susceptible de compromettre encore la stabilité politique du Liban. L'Union européenne réaffirme son plein appui au Gouvernement libanais légitime et démocratiquement élu.

La poursuite de la violence au Moyen-Orient est une source de graves préoccupations. Nous avons vivement déploré les actions militaires israéliennes dans la bande de Gaza, qui ont conduit à un nombre croissant de victimes civiles. Nous avons aussi vivement déploré les tirs de roquettes sur le territoire israélien. La détérioration de la situation ne fera qu'aggraver les circonstances déjà préoccupantes dans la région, où il faut d'urgence revenir à un processus de paix global avec une perspective politique claire.

L'Union européenne réaffirme son intention d'apporter son appui aux efforts israéliens et palestiniens visant à faire progresser le processus de paix. Nous soulignons notre intention de contribuer activement aux travaux menés au sein du Quatuor dans le but de remettre d'urgence sur les rails le processus de paix au Moyen-Orient, afin de progresser vers un règlement global sur la base de la Feuille de route, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des engagements souscrits à Charm el-Cheikh en 2005.

L'Union européenne réitère son appel à la libération immédiate du soldat israélien enlevé et salue les efforts menés en ce sens dans la région, y compris par des partenaires. Nous répétons aussi notre appel à la libération immédiate de tous les ministres et parlementaires palestiniens détenus en Israël.

L'Union européenne appelle instamment les Palestiniens à œuvrer à l'unité nationale et à former un gouvernement autour d'un programme qui reflète les principes du Quatuor et permette rapidement la reprise de contacts. Un tel gouvernement d'union nationale serait aussi un partenaire pour la communauté internationale dans ses efforts visant à relancer le processus de paix. Nous soulignons combien il est important de préserver et renforcer les capacités des institutions de l'Autorité palestinienne et nous affirmons que nous sommes prêts à fournir un appui accru à un gouvernement palestinien avec lequel l'UE pourra dialoguer.

L'Union européenne reste profondément préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie et garde à l'esprit son engagement à aider le peuple palestinien. Nous demandons à nouveau à Israël de reprendre immédiatement les transferts de recettes fiscales et

douanières palestiniennes qu'il retient. Nous encourageons les donateurs et d'autres acteurs à employer au maximum le mécanisme international temporaire.

L'Union européenne souligne l'importance de la mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage de novembre 2005. Nous appelons aussi Israël à respecter les accords antérieurs et à s'acquitter de ses obligations au titre de ceux-ci. Nous insistons notamment sur l'importance particulière d'un fonctionnement régulier des points de passage à Gaza, notamment celui de Rafah, et nous demandons à Israël de faire tout son possible pour que les points de passage soient ouverts et le restent.

En ce qui concerne le Liban, l'Union européenne encourage toutes les parties libanaises à parvenir à un consensus et à reprendre le processus de dialogue national. Nous restons déterminés à accorder notre soutien au Gouvernement libanais légitime et démocratiquement élu, ainsi qu'à ses efforts visant à stabiliser la situation dans le pays et à maintenir l'unité de celui-ci. À cet égard, l'Union européenne appuie pleinement le processus de reconstruction en cours, dans la perspective de la conférence qui doit se tenir à Paris en janvier 2007. L'Union européenne réitère son appel à la libération immédiate des deux soldats israéliens enlevés. Nous disons à nouveau notre détermination à prêter notre concours à une application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et nous demandons à toutes les parties de la région de se conformer aux dispositions de la résolution, notamment celles relatives à l'embargo sur les armes.

La souveraineté du Liban sur son territoire, ses eaux territoriales et son espace aérien doit être respectée par tous. L'Union européenne demande instamment à Israël de cesser les violations de l'espace aérien libanais commises par l'armée de l'air israélienne. Nous nous félicitons du déploiement de contingents de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et des forces armées libanaises, qui progresse de façon satisfaisante.

Nous appelons les pays de la région à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures libanaises, conformément aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité, et à fournir un ferme appui aux efforts de reconstruction menés par le Gouvernement libanais.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, de l'exposé qu'il nous a présenté. Comme il l'a dit lui-même, dans la période écoulée depuis la tenue par le Conseil de sécurité d'une séance semblable à celle-ci le 19 octobre dernier, la situation au Moyen-Orient ne s'est pas améliorée, bien au contraire, en particulier dans le territoire palestinien occupé. La tragique nouvelle de l'assassinat du Ministre libanais de l'industrie en est une nouvelle preuve. Nous condamnons cet acte et nous adressons nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple libanais, ainsi qu'à la famille endeuillée.

Comme le Mouvement des pays non alignés l'a dit dans diverses déclarations récentes, la détérioration ininterrompue de la situation dans le territoire palestinien occupé est préoccupante, en particulier en raison du recours à la force de façon disproportionnée, aveugle et excessive de la part d'Israël, ce qui a provoqué un grand nombre de victimes et de blessés parmi les civils palestiniens.

Malgré la détérioration continue de la situation, y compris le terrible massacre qui s'est produit à Beit Hanoun le 8 novembre dernier, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'agir et continue à faillir à sa responsabilité en matière de maintien de la paix et la sécurité internationales. Comme chacun le sait, le 11 novembre dernier, les États-Unis ont exercé leur droit de veto – ce qu'ils ont déjà fait à 31 reprises à l'égard de textes relatifs à la question de Palestine – à l'encontre d'un projet de résolution équilibré qui avait été présenté dans cette enceinte par la délégation du Qatar au nom du Groupe des États arabes. Pour cette raison, le projet de résolution n'a pas pu être adopté bien qu'il ait recueilli en sa faveur les voix de la majorité des membres du Conseil de sécurité, y compris celles de tous les pays faisant partie du Mouvement des pays non alignés, qui sont actuellement membres du Conseil. L'inaction du Conseil a non seulement pour effet d'affecter gravement sa crédibilité déjà ébréchée, mais renforce aussi le sentiment d'impunité avec lequel agit le Gouvernement israélien, qui se sent pleinement protégé par le veto injustifiable des États-Unis.

Face à la paralysie du Conseil de sécurité en raison du recours abusif au droit de veto, il n'y avait pas d'autre solution que de faire appel à l'Assemblée

générale, forum auquel nous participons sur un pied d'égalité et qui ne laisse aucune place à ce droit obsolète et antidémocratique – le droit de veto.

À sa dixième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée a adopté, à une écrasante majorité, une résolution prévoyant des mesures spécifiques. Cuba exige la mise en œuvre immédiate et intégrale de toutes les dispositions de cette résolution, notamment l'envoi, par le Secrétaire général, d'une mission d'établissement des faits concernant l'attaque qui a eu lieu à Beit Hanoun, en vue de faire rapport à l'Assemblée générale dans les 30 jours.

Le Conseil de sécurité ne peut rester les bras croisés tandis qu'Israël enfreint ses résolutions de manière flagrante. On ne peut tolérer que cet organe continue de fuir ses responsabilités relatives à la question palestinienne, alors que tous ses aspects n'ont pas été résolus sur la base du droit international.

Le Conseil de sécurité doit prendre sans délai les mesures nécessaires pour qu'Israël mette fin à l'occupation des territoires palestiniens et à ses pratiques illégitimes et illégales sur ces territoires, notamment la construction illégale du mur, qui vise à confisquer et annexer la terre et les biens de la Palestine, et à altérer le caractère démographique et géographique du territoire palestinien.

Cuba renouvelle son attachement à une solution juste et pacifique au conflit israélo-palestinien et au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté dans un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous renouvelons également notre appel à Israël pour qu'il respecte la résolution 497 (1981) et qu'il se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Cuba se félicite du sérieux avec lequel le Gouvernement libanais a respecté les obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1701 (2006), notamment le déploiement de l'armée libanaise dans la région méridionale du pays, et de la manière remarquable dont il a coopéré avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

La souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban doivent être pleinement respectées. Le Gouvernement israélien doit respecter ses obligations et cesser immédiatement tout acte de provocation contre le

Liban, notamment ses violations répétées de l'espace aérien de ce pays.

Je tiens à terminer en rappelant la nécessité et l'urgence de mettre fin à l'occupation israélienne prolongée et illégale de tous les territoires arabes depuis 1967, et de relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

À cet égard, nous soulignons l'importance de l'Initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth en 2002, ainsi que l'appel lancé récemment, en mars, lors du Sommet arabe à Khartoum pour la redynamiser.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Sadeghi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer ma profonde tristesse face à l'acte criminel et terroriste qui s'est produit au Liban aujourd'hui et de présenter mes condoléances au peuple et au Gouvernement libanais. Nous avons été consternés d'apprendre l'assassinat de M. Pierre Gemayel et condamnons fermement cet acte terroriste odieux. Le fait que cet acte criminel ait lieu le jour où le Conseil de sécurité se saisit une nouvelle fois des crimes et atrocités commis par Israël en Palestine et dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient suscite de graves questions et préoccupations.

La présente séance du Conseil de sécurité est l'occasion d'examiner les conditions difficiles et la gravité de la situation sécuritaire et humanitaire dans les territoires occupés palestiniens et dans l'ensemble de la région à la lumière des événements survenus ces derniers mois, événements qui ont causé la perte cruelle de vies humaines innocentes et se sont traduits par la destruction massive d'infrastructures essentielles dans les territoires palestiniens et libanais, en violation flagrante du droit international.

Les récentes campagnes d'agression ont une nouvelle fois montré, image après image, la dynamique qui sous-tend l'occupation, qui se fonde sur un châtimement collectif, le recours aveugle à la force militaire et le souverain mépris pour les droits fondamentaux de la personne et le droit humanitaire. Compte tenu de la nature de l'occupation, rien ne laisse présager une atténuation des provocations israéliennes, les occupants s'employant sans relâche à planifier de nouveaux actes d'agression.

En conséquence, alors que les habitations palestiniennes et les infrastructures civiles sont totalement à la merci des forces aériennes et de l'artillerie israéliennes, le régime israélien continue d'enfreindre la résolution 1701 (2006), notamment en violant l'espace aérien libanais et en harcelant les forces de la FINUL, comme nous en informons souvent les porte-parole de l'ONU et de la FINUL.

Les événements dont nous sommes les témoins depuis l'été dernier seulement donnent une idée de ce qu'ont vécu, ces dernières décennies, des générations de Palestiniens et d'autres dans la région. Certains voudraient en faire une question de routine, une caractéristique fondamentale de la région. Ces événements sont la conséquence de la politique israélienne bien établie qui consiste à recourir à la force militaire pour venir à bout de la résistance que tout peuple vivant sous occupation est en droit d'opposer.

L'histoire a montré qu'aucune puissance occupante n'a jamais pu soumettre par la force un peuple occupé, et la démarche que suit désormais le régime israélien a déjà été éprouvée à maintes reprises dans des conditions analogues et a toujours échoué.

De même, tout indique que la résistance contre l'occupation de la Palestine n'a fait que se renforcer ces dernières décennies, et les occupants et leurs partisans ne sont parvenus jusqu'ici qu'à exacerber les tensions et les troubles dans la région, avec des répercussions croissantes sur le monde.

Le drame palestinien est au cœur du conflit du Moyen-Orient. C'est le principal motif de mécontentement et de désespoir de l'ensemble du monde musulman. Les actes criminels israéliens contre les Palestiniens et d'autres peuples de la région, ainsi que leurs répercussions sur le monde islamique, sont les plus grands défis auxquels est confrontée la sécurité internationale. Il va de soi que la pleine reconnaissance des droits du peuple palestinien et la création d'un État palestinien démocratique, avec Al Qods pour capitale, sont essentielles pour instaurer une paix et une stabilité globales et durables au Moyen-Orient et au-delà.

La paix au Moyen-Orient ne saurait être instaurée par l'agression, le terrorisme d'État, l'intimidation ou l'occupation. Nous sommes convaincus qu'une paix durable en Palestine et au Moyen-Orient passe obligatoirement par la justice, la fin de la discrimination et de l'occupation des territoires palestinien, syrien et libanais, le retour de tous les

réfugiés palestiniens et un mécanisme démocratique qui offrira à tous les habitants de la Palestine, ainsi qu'aux Palestiniens chassés de leur pays, la possibilité de choisir leur avenir de manière démocratique et pacifique.

Compte tenu de la menace considérable qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité régionales et internationales, l'occupation israélienne doit figurer au premier rang des priorités du Conseil de sécurité. Alors que le Conseil est saisi de cette question depuis plusieurs décennies, son incapacité à mettre un terme à l'occupation israélienne a ôté tout espoir au peuple palestinien, qui n'a donc pas eu d'autre choix que de poursuivre sa résistance.

Dans ces conditions, il ne fait aucun doute que ceux qui s'opposent à la justice en recourant abusivement au veto pour qu'Israël n'ait pas à répondre de ses crimes de guerre sont responsables du massacre sans fin auquel nous assistons. Ils sont également responsables de la perte d'autorité et de crédibilité du Conseil de sécurité engendrée par leurs actions.

La communauté internationale ne doit pas accepter qu'Israël poursuive ses agressions régulières contre une population civile à bout de forces et sans défense, car leurs conséquences pour la région et au-delà ne cessent de s'amplifier gravement. Jusqu'à présent, le régime israélien a interprété le silence et l'inertie comme un assentiment, voire un encouragement, à la poursuite de ses activités criminelles. La communauté internationale doit condamner et dénoncer énergiquement le mépris d'Israël pour le droit international et pour les buts et principes de l'ONU. Qui plus est, il faut mettre fin à l'impunité dont jouit le régime israélien lorsqu'il commet des actes criminels.

Le régime israélien doit comprendre qu'il ne peut continuer d'enfreindre les dispositions fondamentales des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les territoires palestiniens, et d'occuper la terre palestinienne en toute impunité. Ses pratiques dans les territoires palestiniens occupés doivent faire l'objet d'une enquête, et sa responsabilité pénale doit être engagée pour les destructions causées par son agression. Nous espérons que les efforts en cours à l'Assemblée générale conduiront, notamment, à l'ouverture d'une enquête internationale indépendante sur l'agression commise récemment à Gaza, ainsi que sur ses conséquences pour le droit international

humanitaire et ses conséquences juridiques conformément à ce même droit.

Avant de terminer, je souhaite qu'il soit inscrit au procès-verbal que ma délégation rejette les accusations sans fondement qui ont été lancées contre mon pays à la présente séance. En effet, il est inutile de rappeler aux membres présents dans cette enceinte ou à tout autre membre de la communauté internationale à quel

point ces allégations sont absurdes. Chacun de nous sait qu'aucun écran de fumée ne peut cacher les atrocités et crimes commis par le régime israélien en Palestine et dans l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.